



# RAPPORTS ENTRE INSTITUTIONS, SOCIÉTÉ ET PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN SUISSE : UNE EXPÉRIENCE DE VIOLENCE QUI CONTINUE

---

Rapport final du projet de recherche  
« Pauvreté — Identité — Société »  
2019 — 2023

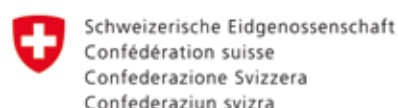
---

Ce que révèle le Croisement des savoirs entre  
des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté,  
des professionnel·le·s et des scientifiques

Mené par :



Soutenu par :





# RAPPORTS ENTRE INSTITUTIONS, SOCIÉTÉ ET PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN SUISSE : UNE EXPÉRIENCE DE VIOLENCE QUI CONTINUE

---

Rapport final du projet de recherche  
« Pauvreté — Identité — Société »  
2019 — 2023

---

Ce que révèle le Croisement des savoirs entre  
des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté,  
des professionnel-le-s et des scientifiques



# RÉSUMÉ

Ce rapport est le résultat du projet de recherche intitulé « Pauvreté — Identité — Société » (PIS) que le Mouvement ATD Quart Monde a mené de 2019 à 2023. Grâce à la méthode du Croisement des savoirs, des personnes en situation de pauvreté (dont la moitié, en première ou deuxième génération, a un lien avec les mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981), des professionnel-le-s et des scientifiques ont travaillé ensemble, d'une part sur ce que cela signifie, aujourd'hui en Suisse, de vivre dans la pauvreté et de dépendre d'un soutien, d'autre part sur la manière dont le lien entre assistance et coercition s'est développé jusqu'à aujourd'hui. Ce projet de recherche est né de la conviction qu'il est indispensable de mettre un terme à la violence et à l'absence de protection institutionnelles — reconnues en 2013 comme telles par la Confédération en ce qui concerne les mesures de coercition à des fins d'assistance pratiquées en Suisse jusqu'en 1981.

Ce projet, soutenu par l'Office fédéral de la justice, a permis d'élaborer un savoir collectif qui met en lumière les relations entre la société, les institutions et les personnes en situation de pauvreté. Les principaux enseignements de ce dialogue ont ensuite été rassemblés au moyen d'un processus de co-écriture. Ils mettent en évidence le fait qu'une grande partie de la société continue à méconnaître, à ne pas comprendre ou à ne pas prendre en compte la réalité de la pauvreté en Suisse. Les droits et les possibilités d'action des personnes en situation de pauvreté continuent souvent d'être limités et cela sans fondement juridique. Cela s'accompagne d'un contrôle administratif restrictif lors de l'octroi de prestations sociales ainsi que lors de la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte.

Les personnes en situation de pauvreté ne sont pas associées à l'élaboration des lois ; les règles sont établies en ignorant les réalités de vie des personnes en situation de pauvreté. Ce manque de connaissance conduit à un recours aux stéréotypes et au développement d'une image négative des personnes touchées par la pauvreté. Celles-ci sont le plus souvent considérées comme étant responsables de la pauvreté qui les accable. Même si l'autonomie des personnes touchées par la pauvreté semble être un objectif partagé, les conditions actuelles rendent souvent cet objectif inaccessible. Cela est dû à un malentendu latent concernant les notions d'autodétermination et de responsabilité personnelle. Les institutions attendent des personnes qu'elles se comportent de manière « adaptée ». Dans leurs relations avec les institutions, les personnes en situation de pauvreté voient très souvent le contrôle de leur vie limité ou retiré. Il leur est difficile d'être elles-mêmes et elles sont rarement considérées comme des personnes à part entière ayant le droit d'avoir leurs propres ambitions et rêves. Vivre dans la pauvreté signifie devoir lutter sans cesse, ce qui est épuisant et souvent traumatisant. Les efforts et les ressources des personnes en situation de pauvreté sont généralement sous-estimés, voire ignorés.

La Suisse connaît une longue histoire de gestion de la pauvreté et, dans une société axée sur la performance, la pauvreté est généralement réduite à un niveau individuel. Dans ce contexte, la pauvreté intergénérationnelle reste un problème structurel largement ignoré. La méthode du Croisement des savoirs a permis de le rendre plus visible.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>A.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	6
<b>B.</b>	<b>PROCESSUS ET MÉTHODES</b>	8
	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET</b>	9
	<b>MÉTHODES DE TRAVAIL</b>	10
	<b>OBJECTIF ET QUESTION DE RECHERCHE</b>	12
	<b>DÉROULEMENT DU PROJET</b>	13
	<b>ÉVOLUTION THÉMATIQUE</b>	15
	<b>ÉLABORATION DES RÉSULTATS ET PROCESSUS DE CO-ÉCRITURE</b>	15
	<b>DIALOGUES POUR DÉVELOPPER DES PISTES DE CHANGEMENT</b>	17
<b>C.</b>	<b>RÉSULTATS CO-ÉCRITS</b>	18
<b>1.</b>	<b>IGNORANCE ET INCOMPRÉHENSION DANS LA SOCIÉTÉ</b>	19
	La pauvreté considérée comme une tare : incomprise et ignorée	19
	Droits et réalité juridique : les droits ne sont pas faits pour les personnes en situation de pauvreté	20
<b>2.</b>	<b>DYSFONCTIONNEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	22
	L'autonomie : inatteignable dans les conditions actuelles	22
	L'ordre établi par l'Etat social : aide et contrôle comme contradiction	23
<b>3.</b>	<b>CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DES PERSONNES     EN SITUATION DE PAUVRETÉ</b>	25
	Maltraitements institutionnelles : une violence qui touche à l'âme	25
	Vivre en situation de pauvreté : un combat de tous les jours	27
<b>4.</b>	<b>PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION</b>	29
	L'isolement : cause et conséquence de la pauvreté persistante	29
	L'enfermement dans la pauvreté de génération en génération : un problème structurel	30
<b>D.</b>	<b>SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS</b>	32
<b>E.</b>	<b>DIALOGUES ET PISTES DE CHANGEMENT</b>	36
	<b>AXES FONDAMENTAUX</b>	38
	<b>CHAMPS D'ACTION</b>	40
	<b>PERSPECTIVES</b>	48
	<b>ANNEXES</b>	50
	<b>PARTICIPANT·E·S AU PROJET</b>	51
	<b>ANNOTATIONS SUR LA MÉTHODE</b>	54
	<b>CO-FINANCEURS DU PROJET</b>	55

A.

# INTRODUCTION



Le 11 avril 2013, la Conseillère fédérale et ministre de la justice Simonetta Sommaruga, au nom du Gouvernement suisse, a demandé pardon aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance pour les grandes souffrances qui leur ont été infligées dans notre pays jusqu'en 1981, en affirmant que « rien de cela ne doit jamais plus se produire ». Vu que de nombreux membres d'ATD Quart Monde ont vécu eux-mêmes ces mesures de coercition, il a été décidé, suite à cette demande de pardon de la part du Conseil fédéral, de mettre en place un groupe de travail appelé « Chercheurs et chercheuses d'histoire pour l'avenir des enfants ». Entre 2014 et 2019, une quinzaine de personnes se sont retrouvées régulièrement pour se soutenir, pour comprendre leur histoire personnelle et collective, et pour rédiger un rapport.

En septembre 2017, Madame Sommaruga s'est rendue au Centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux. Des membres du groupe de travail lui ont confié que, malgré les excuses de l'État et certains changements institutionnels et politiques, et malgré tous les efforts personnels et collectifs, la pauvreté continue de se perpétuer et les personnes en situation de pauvreté continuent de souffrir de leurs interactions avec les institutions. Interpellée par ces échanges et notamment par la volonté exprimée d'en finir avec la pauvreté, Madame Sommaruga a encouragé ATD Quart Monde à poursuivre le travail participatif qui permet aux personnes ayant l'expérience et le savoir de la pauvreté de contribuer à l'histoire du pays. Suite à cette rencontre, le Mouvement a présenté le projet dont l'intitulé est : « Pauvreté — Identité — Société : bâtir ensemble un savoir émancipateur au bénéfice de tous » à l'Office fédéral de la justice — lequel lui a apporté son soutien financier et sa reconnaissance.

Entre 2019 et 2021, 45 personnes de Suisse alémanique et de Suisse romande ont travaillé ensemble dans le cadre d'Ateliers nationaux du Croisement des savoirs (chapitre B). Lors de ces rencontres, différents savoirs se sont articulés et se sont croisés : le savoir d'expérience de la pauvreté, le savoir de domaines scientifiques comme le droit, la sociologie, le travail social, l'histoire et l'économie, et le savoir lié à la pratique professionnelle dans des champs tels que la protection de l'enfance et de l'adulte, les services sociaux, la psychologie ou la santé. Une moitié des participant-e-s était déjà en lien avec ATD Quart Monde auparavant, une autre moitié le découvrait au cours du projet.

Les Universités populaires Quart Monde (chapitre B) ont joué un rôle central dans ce projet : d'un côté comme lieu national de dialogue et de co-formation entre adultes vivant la pauvreté pour bâtir un savoir collectif, de l'autre côté pour contribuer à la réflexion dans le cadre du projet.

En 2022, les principales connaissances issues des trois années de recherche ont été co-écrites par des groupes mixtes représentant les trois savoirs. La présentation qui en a résulté — le chapitre C — a constitué la base pour des dialogues avec des actrices et acteurs dans les champs politique, institutionnel (notamment les structures en lien avec la lutte contre la pauvreté et la protection de l'enfant et de l'adulte) et de la formation (notamment les hautes écoles) afin de réfléchir ensemble à des changements nécessaires. Ces dialogues ont eu lieu au premier trimestre 2023 en Suisse alémanique et en Suisse romande. Le projet s'est conclu le 9 mai 2023 au Théâtre National à Berne par un colloque intitulé « La pauvreté — une boucle sans fin : quelle responsabilité pour notre société ? ». Dix ans après la demande de pardon par le Conseil fédéral, ce projet contribue à ce que « rien de cela ne se produise plus jamais ».

Ce rapport se présente comme suit. Il donne d'abord, dans le chapitre B « Processus et méthodes », un aperçu sur la démarche et le déroulement du projet. Ensuite, le chapitre C présente les connaissances principales de la recherche : il constitue le cœur du document et a été écrit dans un processus de co-écritures par les participant-e-s au projet. On y trouve aussi des citations issues des Ateliers du Croisement des savoirs ainsi que, en guise d'exemples, la présentation du développement de la réflexion sur quelques notions et concepts. Le chapitre D « Synthèse des enseignements » résume les résultats principaux. Le chapitre E décrit les pistes de changement élaborées lors des dialogues dans divers domaines de la société avec des personnes extérieures au projet. Il situe de plus le colloque « La pauvreté — une boucle sans fin : quelle responsabilité pour notre société ? » sous l'angle de nouvelles perspectives pour l'avenir.

# B. PROCESSUS ET MÉTHODES

# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

Le projet de recherche « Pauvreté — Identité — Société », mené entre 2019 et 2023 par le Mouvement ATD Quart Monde Suisse avec le soutien financier de l'Office fédéral de la justice, a pour but de mieux comprendre les relations entre les personnes en situation de pauvreté, la société et les institutions.

Le projet a été mené selon la méthode du Croisement des savoirs qui permet l'échange entre des personnes détenant différents types de savoirs. ATD Quart Monde a rassemblé une douzaine de personnes du monde académique, une douzaine de personnes du monde de la pratique professionnelle et douze personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Ces personnes composaient les trois groupes de pairs et ont participé, pour la grande partie d'entre elles, à l'ensemble du projet. Leurs noms et profils sont listés en annexe, ainsi que ceux des personnes de soutien (coordination, animation, secrétariat).

Les savoirs représentés sont les suivants : *expérience de la pauvreté* (mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981 et générations suivantes, placement en foyer, droit de garde des enfants retiré, dépendance de l'aide sociale et/ou de l'assurance-invalidité, chômage de longue durée, sans domicile fixe, privation de liberté par des mesures de curatelle partielle ou générale), *pratiques professionnelles* (service social, protection de l'enfant et de l'adulte, conseil juridique, justice, psychologie, santé publique, administration fédérale, éducation, ONGs en lien avec la thématique de la pauvreté), *sciences* (droit, travail social, histoire, santé, sociologie, ethnologie, psychologie, économie).

Un Groupe de pilotage de cinq personnes (deux personnes permanentes d'ATD Quart Monde et deux allié·e·s d'ATD Quart Monde — dont trois avec une expérience de la méthode du Croisement des savoirs — et un professeur d'histoire et chef de projet dans le cadre du Programme national de recherche PNR76 « Assistance et coercition ») a assuré la coordination et l'animation de l'ensemble du processus. Le processus a été accompagné par deux spécialistes du Mouvement international ATD Quart Monde qui étaient particulièrement familiarisé·e·s avec la méthode du Croisement des savoirs.

Les participant·e·s au projet venaient de Suisse alémanique et de Suisse romande et, de ce fait, l'ensemble du processus a eu lieu en deux langues. Une participante était de la Suisse italophone. Les participant·e·s au projet étaient âgé·e·s de 22 à 68 ans, dont la moitié avaient entre 30 et 50 ans.

# MÉTHODES DE TRAVAIL

Le projet a mobilisé deux formes de rencontres principales: l'Université populaire Quart Monde et l'Atelier du Croisement des savoirs. Ces rencontres et méthodes ont été développées et formalisées depuis de nombreuses années par ATD Quart Monde dans ses réflexions de gouvernance et dans ses actions. Elles mettent au centre les personnes les plus touchées par la pauvreté<sup>1</sup>. Pour ce projet, un troisième espace de rencontre a été mis sur pied: l'Équipe de suivi. Dans ce cadre plus restreint, celle-ci a également travaillé selon la méthode du Croisement des savoirs et a assuré la formulation précise de l'objectif et de la question de recherche ainsi que le suivi entre les différentes rencontres.

## UNIVERSITÉ POPULAIRE QUART MONDE<sup>2</sup>:

L'Université populaire Quart Monde est un espace de dialogue et de formation réciproque entre des personnes qui vivent ou ont vécu la pauvreté et d'autres citoyen-ne-s qui s'engagent à leurs côtés. L'objectif est de favoriser la participation des personnes les plus exclues. Celles-ci reçoivent ainsi des moyens qui leur permettent d'analyser leurs expériences de vie et d'entrer dans un dialogue avec d'autres participant-e-s dans un climat de respect et

de non-jugement, pour en former ensemble un savoir partagé. Depuis sa création en 1972 en France, l'Université populaire Quart Monde est devenue une action importante du Mouvement ATD Quart Monde, organisée régulièrement dans de nombreux pays à travers le monde.

---

*« Avec les Universités populaires, on découvre qu'on a le droit de se défendre. On apprend qu'on a des droits. On se rencontre avec des situations de vie équivalentes. On se sent compris. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Une Université populaire Quart Monde nationale commence par une préparation en petits groupes locaux, permettant à chaque participant-e de se faire comprendre et d'écouter les autres. Avec des questions ouvertes, les animateurs et animatrices invitent chacune et chacun à partir de situations vécues pour aller vers une analyse.

Dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société », de telles préparations se sont déroulées chaque année dans douze lieux différents de huit cantons de Suisse romande et de Suisse alémanique, rassemblant un total de 120 personnes. Les douze groupes locaux ont à chaque fois préparé une

retransmission collective du travail effectué en vue des Universités populaires Quart Monde nationales annuelles auxquelles une grande partie des 120 personnes a régulièrement participé. Ces rencontres en plénière visaient à amener les participant-e-s plus loin dans leurs réflexions et à bâtir une connaissance commune par rapport aux thèmes choisis.

---

*« J'ai pu participer au projet non seulement avec ma propre réalité mais avec les expériences des autres qui se sont rassemblés dans les Universités populaires Quart Monde. Ça m'a renforcé pour oser participer, oser en parler, ne pas être seule. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Douze délégué-e-s des 120 participant-e-s ont participé aux Ateliers de Croisement des savoirs et y ont constitué le groupe des pairs du Savoir expérience de la pauvreté. Le savoir collectif co-construit au cours des Universités populaires Quart Monde a ainsi constitué une base de réflexion pour les Ateliers de Croisement des savoirs.

### ATELIER DU CROISEMENT DES SAVOIRS<sup>3</sup>:

Le Croisement des savoirs est une méthode permettant de créer les conditions pour que le savoir issu de l'expérience de vie des personnes qui connaissent la pauvreté puisse dialoguer avec les savoirs scientifiques et professionnels. Il est basé sur la conviction que la société a besoin du savoir des personnes en situation de pauvreté et que le croisement de leur savoir avec celui de professionnel-le-s et de scientifiques permet d'aboutir à des connaissances plus complètes et inclusives, indispensables pour aboutir à des transformations sociales.

Le Croisement des savoirs est fondé sur une méthodologie expérimentée depuis les années 90 dans des recherches menées par le Mouvement ATD Quart Monde dans différents pays (comme par exemple la recherche internationale *Les Dimensions cachées de la pauvreté*<sup>4</sup>). Il ne peut cependant pas être réduit à l'utilisation de techniques qu'il suffirait d'appliquer. Selon chaque contexte et réalité, il s'agit de chercher comment des savoirs très différents, qui le plus souvent s'ignorent voire se rejettent, peuvent se rencontrer et s'enrichir mutuellement.

---

*« Le plus beau, c'est qu'on est arrivé à se parler, à se dire, même quand on n'était pas toujours d'accord. Cela ne veut pas dire qu'on est arrivé à un consensus pour tout. Ce qui était fondamental, c'est qu'on avait un projet en commun et qu'on voulait le mener ensemble. Nos vies restent différentes, nos avis ne seront pas équitables pour tout. La richesse de nos diversités a été notre force dans ce projet. »*

Savoir de la pratique professionnelle

Un élément essentiel du Croisement des savoirs est l'alternance entre des temps de travail en groupes de pairs (savoir d'expérience de la pauvreté, savoir scientifique, savoir de la pratique professionnelle) et des temps de travail en plénière. Le travail en groupes de pairs permet à chaque participant-e d'élaborer et d'exprimer son point de vue et de comprendre les apports des autres groupes dans un cadre sécurisé pour pouvoir construire un savoir commun qui sera ensuite confronté aux savoirs des autres groupes.

L'objectif du travail collectif est de parvenir à se comprendre en profondeur entre participant-e-s des différents groupes de pairs et de co-construire un savoir nouveau. Chaque groupe de pairs reçoit la même consigne de travail, et est soutenu dans ses réflexions par des animateurs et animatrices.

Les Ateliers du Croisement des savoirs dans le cadre de ce projet ont eu lieu une fois par année sur une durée de deux jours. Ils regroupaient 36 participant-e-s (douze par groupe de pairs — six personnes francophones et six personnes germanophones), ainsi que des animateurs et animatrices. Le Groupe de pilotage et l'Équipe de suivi ont préparé les Ateliers et identifié les axes de discussion.

---

*« Tout est mis en œuvre pour limiter les prises de pouvoir, pour rester fidèle au sens des paroles échangées. Ce processus de construction d'une confiance mutuelle, de bases communes, demande de s'y engager dans la durée. Toutefois, Il est important que cela ne devienne pas trop confortable car 'nous faire bouger' et 'sortir de l'entre-soi' comptent aux grandes richesses de ce projet ! »*

Savoir scientifique

### ÉQUIPE DE SUIVI :

L'Équipe de suivi avait pour tâche première de définir la formulation précise de l'objectif et de la question de recherche. Ensuite, tout au long du projet, elle était principalement chargée d'évaluer la phase précédente du projet, d'en tirer les enseignements aussi bien au niveau de la méthode qu'au niveau du contenu, et de préparer la prochaine rencontre. Elle a veillé à ce que les principaux enseignements tirés des discussions soient pris en compte dans la réflexion ultérieure (par l'approfondissement de thèmes déjà abordés, par la présentation de nouveaux sujets et questionnements qui s'imposaient suite aux résultats antérieurs, ainsi que par l'identification de désaccords manifestes ou latents).

L'Équipe de suivi était composée de neuf participant.e-s au projet venant des deux régions linguistiques : quatre personnes avec l'expérience de la pauvreté, deux personnes de la pratique professionnelle et trois scientifiques.

Elle s'est réunie deux fois par an, à chaque fois durant toute une journée, et elle a également travaillé selon la méthode du Croisement des savoirs.

---

*« Au Croisement des savoirs, on se sent respecté. On n'est pas seulement invité pour raconter comment on va mais on peut se développer soi-même, on est pris au sérieux. C'est un vrai échange, il y a quelque chose qui se crée à partir de là. »*

Savoir expérience de la pauvreté

## OBJECTIF ET QUESTION DE RECHERCHE

Sur la base des travaux des premiers six mois, les membres de l'Équipe de suivi se sont mis d'accord sur l'objectif suivant :

---

« Nous voulons mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, pour en tirer des enseignements et par là contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération. »

---

Pour y parvenir, chaque groupe de pairs (expérience de la pauvreté, pratique professionnelle et science) avait formulé une phrase sur la base des conclusions de la première Université populaire Quart Monde et l'avait proposée aux deux autres groupes. À partir de ces trois propositions, une formulation commune a été élaborée.

Six mois plus tard — après la réalisation du premier Atelier du Croisement des savoirs et sur la base des connaissances acquises à cette occasion —, le même processus au sein de l'Équipe de suivi a permis de définir la question de recherche suivante :

---

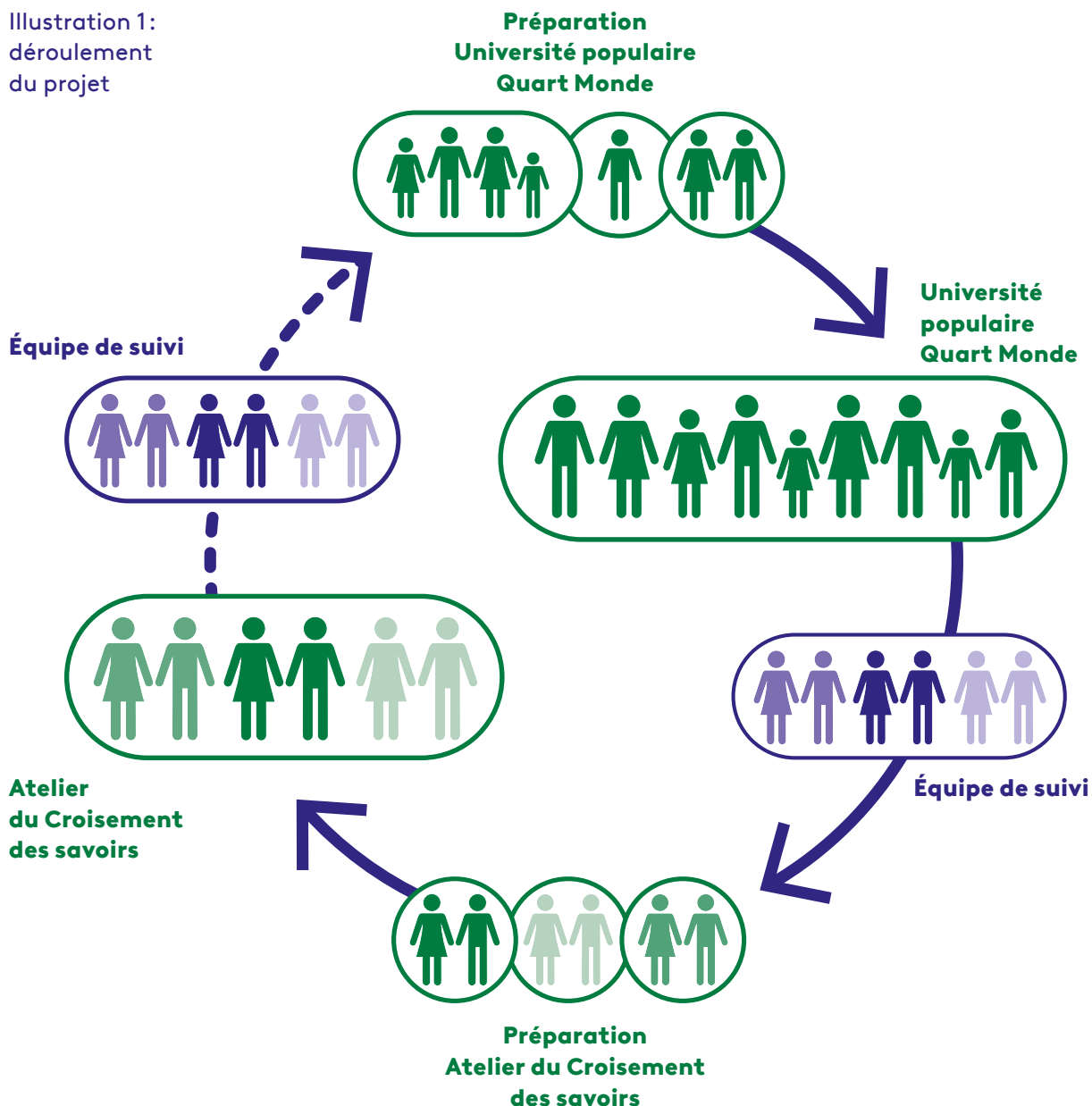
« Qu'est-ce qui permet aux personnes en situation de pauvreté d'être reconnues et soutenues comme des actrices à part entière dans leur lutte quotidienne et en particulier dans leurs interactions avec les institutions ? ».

---

# DÉROULEMENT DU PROJET

Une Université populaire Quart Monde nationale et un Atelier du Croisement des savoirs ont été organisés une fois par an. Ces événements étaient articulés entre eux par des thèmes de réflexion et se fondaient sur les connaissances acquises lors des événements précédents. L'équipe de suivi a assuré le lien entre eux. Du printemps 2020 à l'été 2021, plusieurs des événements prévus ont dû être organisés de manière hybride ou entièrement numérique en raison de la pandémie liée au Covid-19.

Illustration 1:  
déroulement  
du projet



# CALENDRIER DES RENCONTRES :

DATE	RENCONTRE
2.6.2019	<b>Université populaire Quart Monde 2019</b> (au Centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux) — chaque Université populaire Quart Monde a été préparée dans douze lieux en Suisse par des groupes locaux.
23.9.2019	Équipe de suivi I (à la Haute école de travail social à Fribourg)
22. + 23.11.2019	<b>Atelier du Croisement des savoirs I</b> (Centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux)
13.3.2020	Équipe de suivi II (Haute école de travail social à Fribourg)
20. / 27.6.2020	<b>Université populaire Quart Monde 2020</b> (décentralisée par vidéoconférence, séparée par langue)
30.9.2020	Équipe de suivi III (Haute école de travail social à Fribourg)
21.11.2020	<b>Atelier du Croisement des savoirs II</b> (décentralisé, par vidéoconférence)
8.2.2021	Équipe de suivi IV (Haute école de travail social à Fribourg)
24.4. / 1.5.2021	<b>Atelier du Croisement des savoirs II suite</b> (décentralisé, par vidéoconférence)
19.6.2021	<b>Université populaire Quart Monde 2021</b> (hybride — des groupes présents en différents endroits de Suisse ont été reliés par vidéoconférence).
22.9.2021	Équipe de suivi V (Haute école de travail social à Fribourg)
19. + 20.11.2021	<b>Atelier du Croisement des savoirs III</b> (Centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux)
28.1.2022	Équipe de suivi VI (Haute école de travail social à Fribourg)
24.2. — 24.4.2022	<b>8 Ateliers de co-écriture</b> (à Fribourg, Genève, Olten, Treyvaux et Vevey)
2.6.2022	Équipe de suivi VII (Haute école de travail social à Fribourg)
11.6.2022	<b>Université populaire Quart Monde 2022</b> (Centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux)
2.11.2022 — 16.3.2023	<b>12 rencontres de dialogues</b> thématiques avec des personnes externes au projet (à Bâle, Berne 5x, Fribourg 2x, Genève, Lausanne, Lucerne et Neuchâtel)
17.03.2023	Équipe de suivi VIII (Haute école de travail social à Fribourg)
22. — 24.4.2023	<b>Université populaire Quart Monde 2023</b> (à Bâle, Genève, Rorschach et Treyvaux)
9.5.2023	<b>Colloque</b> « La pauvreté — une boucle sans fin : quelle responsabilité pour notre société ? » (au théâtre National à Berne)



# ÉVOLUTION THÉMATIQUE

## **2019 ATELIER DU CROISEMENT DES SAVOIRS I :**

Les échanges se sont centrés sur les représentations initiales de chaque groupe de pairs par rapport aux concepts de « pauvreté » et d'« institution », ainsi que sur les relations entre les institutions et les personnes en situation de pauvreté. Le travail s'est notamment basé sur l'analyse de textes comprenant des récits d'expérience de personnes en situation de pauvreté et de professionnel-le-s.

## **2020 ET 2021 ATELIER DU CROISEMENT DES SAVOIRS II :**

Le Groupe de pilotage et l'Équipe de suivi ont identifié au préalable, sur la base des conclusions du premier Atelier et de l'Université populaire Quart Monde 2020, les deux « champs de tensions » suivants dans les rapports entre personnes en situation de pauvreté et institutions : « position de pouvoir et pouvoir d'agir » ainsi que « logiques différentes et contradictoires ». Les participant-e-s à cet Atelier du Croisement des savoirs ont travaillé à identifier et décrire les racines profondes de ces tensions.

## **2021 ATELIER DU CROISEMENT DES SAVOIRS III :**

Le dernier Atelier du Croisement des savoirs a été consacré à approfondir des « points de carrefour » centraux, c'est-à-dire des domaines et des thèmes qui sont encore peu pris en compte dans les réflexions sur la pauvreté, mais qui sont pourtant essentiels pour l'éradiquer. Les questions abordées dans ce contexte étaient les suivantes : « Que savons-nous de la pauvreté qui se perpétue de génération en génération ? », « Comment se développe la construction de soi dans la pauvreté de génération en génération ? », et « Comment la violence vécue dans leurs liens avec la société et les institutions façonne-t-elle l'identité des personnes en situation de pauvreté et a-t-elle un impact sur leur santé psychique ? ».

# ÉLABORATION DES RÉSULTATS ET PROCESSUS DE CO-ÉCRITURE

Les discussions qui ont eu lieu lors des Ateliers du Croisement des savoirs et des réunions de l'Équipe de suivi ont été enregistrées sous forme audio puis transcrites, ce qui a permis de disposer d'une documentation de plus de 500 pages.

Dans l'étape suivante du projet, en 2022, un processus de co-écriture a permis de structurer les apprentissages principaux issus des réflexions menées au cours des trois années. C'est ainsi qu'a été développé le chapitre C, le « cœur de la connaissance ». Ce processus s'est déroulé en deux étapes.

Dans un premier temps, le Groupe de pilotage a élaboré un projet de plan pour le « cœur de la connaissance ». Il s'est basé pour cela sur les transcriptions des Ateliers du Croisement des savoirs et sur les apprentissages jugés cruciaux par les participant-e-s après les trois années de travail en commun. (Il leur avait été demandé de les lister individuellement.)

Quatre thématiques principales ont ainsi été définies :

- l'ignorance et l'incompréhension de la pauvreté dans la société ;
- les dysfonctionnements des institutions ;
- la construction de l'identité des personnes en situation de pauvreté dans le contexte de l'ignorance de la société et des dysfonctionnements des institutions ;
- la persistance de la pauvreté de génération en génération.

---

*« Il a fallu travailler sur les mots, alors que ma vie a toujours été axée sur des faits. Les mots étaient pour moi synonymes de mensonge ou de manipulation. Et là, j'ai appris que les mots étaient autre chose, qu'ils avaient une importance énorme suivant comment on peut poser le mot, poser la phrase. Pour moi, ça été un apprentissage. »*

Savoir d'expérience de la pauvreté

Chacune de ces thématiques a été découpée en différents thèmes, ce qui a permis de construire un projet de plan comprenant des chapitres et sous-chapitres. Ce projet a été soumis à l'Équipe de suivi qui l'a finalisé.

Dans un deuxième temps, le Groupe de pilotage a constitué huit groupes de co-écriture à 6–8 personnes, composés chacun de personnes des trois savoirs. Il a attribué à chaque groupe un à trois thèmes du plan. Chaque groupe de co-écriture a travaillé à partir d'un document de cinq à sept pages préparé par le Groupe de pilotage. Ce document contenait les extraits des transcriptions des discussions des trois années passées qui étaient les plus pertinents par rapport aux thèmes à traiter. Comme les thèmes attribués sont interconnectés et comme tou-te-s les participant-e-s ont vécu l'ensemble du processus, il est naturel que dans les huit textes co-écrits se trouvent des réflexions qui se rejoignent.

Les huit journées de co-écriture ont été animées par des membres du Groupe de pilotage et ont suivi des lignes directrices communes, élaborées par l'Équipe de suivi, afin de garantir que chaque groupe suive les mêmes principes et que les différents textes respectent une forme et une orientation aussi uniformes que possible. Une formulation était utilisée si elle ne rencontrait pas d'opposition fondamentale de la part d'un membre du groupe.

Ces huit textes co-écrits constituent le cœur du présent rapport (chapitre C). Les citations ont été choisies par les groupes de co-écriture et sont issues des transcriptions des Ateliers du Croisement des savoirs. Pour illustrer le processus du Croisement des savoirs et la co-construction d'une compréhension commune, le Groupe de pilotage a retracé, pour trois notions importantes, le développement de la réflexion au cours des trois années (cf. encadrés).

# DIALOGUES POUR DÉVELOPPER DES PISTES DE CHANGEMENT

De novembre 2022 à mars 2023 ont eu lieu douze rencontres d'une demi-journée au cours desquelles les résultats du projet ont été présentés à un cercle élargi de 70 personnes de diverses professions qui n'avaient pas participé au projet « Pauvreté — Identité — Société ». Neuf rencontres étaient centrées autour de thématiques précises (droit, aide sociale, protection de l'enfant et de l'adulte, formation en travail social, santé, politique nationale, programme national de recherche PNR 76, institutions d'entraide, institutions religieuses) et trois rencontres réunissaient des professionnel-le-s de divers domaines mais d'une même région (Bâle, Genève, Neuchâtel). Chaque dialogue a été initié par un-e praticien-ne ou un-e scientifique ayant participé au projet « Pauvreté — Identité — Société ». Et à chaque dialogue un groupe mixte composé de scientifiques, de professionnel-le-s, de personnes ayant l'expérience de la pauvreté et de membres du Groupe de pilotage du projet était présent, permettant de réagir à partir des trois savoirs et par là de rendre plus tangible aussi la méthode du Croisement des savoirs.

---

*« Le rapport est très riche et fort, particulièrement d'avoir des apports de personnes qui vivent la pauvreté. C'était une claque pour moi de recevoir ça. Le premier réflexe quand on est aux commandes de politiques sociales, on a tendance à nier la réalité ou à se justifier. Dans le rapport, l'apport des personnes d'expérience marque fort. »*

Praticien externe au projet, après avoir vécu un dialogue

Les invité-e-s aux dialogues avaient au préalable reçu le rapport intermédiaire qui contenait les chapitres B, C et D du présent rapport final. Après une brève présentation de la méthode et des résultats co-écrits de la recherche, les personnes invitées ont dit leurs réactions, interrogations et critiques, toujours du point de vue de leur domaine d'action. Sur la base des résultats de la recherche et de l'expérience des invité-e-s, il s'en suivait une discussion sur les points soulevés, puis

une réflexion commune sur des approches possibles ainsi que sur des propositions et recommandations plus concrètes pour aller vers des changements nécessaires.

Les discussions de ces douze dialogues ont été soit transcrites, soit documentées par des notes détaillées. La compilation de toutes les propositions a permis de dégager sept axes principaux : quatre champs d'action dans lesquels des changements doivent avoir lieu et trois domaines qui se sont révélés essentiels pour tous les champs d'action. Sur la base d'un projet du Groupe de pilotage, l'Équipe de suivi a élaboré la présentation des axes fondamentaux ainsi que des évolutions nécessaires et des pistes de mise en œuvre (chapitre E.)

---

*« Dans les dialogues auxquels j'ai participé, nous nous sommes rencontrés d'égal à égal. J'ai eu le sentiment qu'il y avait une grande volonté de regarder de manière critique les choses autour de soi et d'être ouvert à des évolutions. Mais maintenant, nous avons ensemble la responsabilité de aussi le mettre en œuvre. »*

Savoir d'expérience de la pauvreté

# C. RÉSULTATS CO-ÉCRITS

# 1. IGNORANCE ET INCOMPRÉHENSION DANS LA SOCIÉTÉ

## La pauvreté considérée comme une tare : incomprise et ignorée

Une grande partie de la société approche la réalité de la pauvreté en Suisse avec incompréhension à différents niveaux. Elle est parfois même rendue invisible. Dans leur majorité, les membres de la société sont éloignés de cette réalité et ne se rendent pas compte des conséquences de certaines attitudes et de la manière dont le sujet est appréhendé. Dans beaucoup de domaines, la pauvreté n'est tout simplement pas un sujet de discussion parce qu'elle est considérée comme une question sans importance. Des personnes issues du monde scientifique, de la pratique professionnelle et des personnes ayant l'expérience de la pauvreté le confirment.

---

*« La pauvreté est comme un trou : hors de propos, sombre, invisible. »*

Savoir pratique professionnelle

En voulant lutter contre la pauvreté sans la connaître réellement, le danger est que la société la repousse et repousse celles et ceux qui la vivent, au lieu de reconnaître son existence afin de pouvoir, dans un deuxième temps, changer la situation. Une conséquence en est que les personnes en situation de pauvreté sont dévalorisées. Elles se trouvent dans une lutte quotidienne pour la reconnaissance, la justice, l'empathie et l'égalité. Elles doivent constamment faire leurs preuves, mais se heurtent à des préjugés et au fait d'être mises dans des cases.

---

*« Qu'est-ce que je représente pour vous ? Est-ce que vous me voyez comme un être humain ? Ou une crapule ? Est-ce que pour vous je suis quelqu'un de normal avec un potentiel ? Ou alors je suis quelqu'un de complètement nul parce que je n'ai pas pu faire les écoles que je voulais ? Je n'ai pas pu faire l'apprentissage que je voulais et puis je suis de toute façon voué à l'échec et un raté. Voilà, la question elle est là : comment vous me voyez ? »*

Savoir expérience de la pauvreté

Leurs capacités d'agir et leur potentiel sont très souvent ignorés et méconnus. La reconnaissance de qui elles et ils sont comme personnes, leur place dans la société et leur dignité leur sont refusées. Les préjugés sociaux sont encore renforcés par l'attribution d'une culpabilité personnelle, par le fait d'être suspectées de ne pas avoir assez essayé elles-mêmes ou par l'idée qu'elles ne méritent pas autre chose.

Dans ce contexte, l'aide sociale, contrairement à d'autres prestations de la sécurité sociale, n'est pas toujours perçue comme un droit, mais souvent comme un don et une charité pour les pauvres en vertu desquels elles et ils ont une dette envers l'État. Au lieu d'une reconnaissance, par la société, de l'importance de ce droit, cette vision unilatérale pousse les personnes en situation de pauvreté dans un rôle de quémandeuses qui justifie l'imposition de toutes sortes de contraintes. Tous ces modes de pensée et d'action de la société vis-à-vis des personnes en situation de pauvreté font de la pauvreté une tare et permettent à la société de se décharger de ses responsabilités.

---

## Évolution du thème « Reconnaître la pauvreté au lieu de lutter contre »

À partir de l'Atelier du Croisement des savoirs d'avril 2021, les participant·e·s du groupe de pairs « Savoir expérience de la pauvreté » ont de plus en plus insisté, dans différents contextes, sur le fait que la pauvreté doit avant tout être pleinement reconnue et acceptée avant de pouvoir être éliminée. « Bien sûr, la pauvreté doit être éliminée, mais c'est un long processus. Pour pouvoir le mener, il faut d'abord obtenir l'acceptation nécessaire au sein de la société ». Dans ce contexte, la notion de « lutte contre la pauvreté » a également été radicalement remise en question : « Lutter signifie repousser. Cela veut dire que je ne veux pas la voir. Le terme de lutte contre la pauvreté ne me convient pas ».

Après une incompréhension initiale de la part des autres groupes de pairs — « nous ne voulons pas accepter la pauvreté en soi, mais nous voulons la vaincre » —, une autre lecture de cette affirmation s'est développée peu à peu et au fil

des différentes rencontres : « Le quotidien des personnes touchées par la pauvreté est un combat. Mais dans la société, on veut lutter contre la pauvreté. La société ne la reconnaît pas, elle la repousse. Pendant longtemps, je n'ai pas compris cela ». Ou encore : « Accepter quelque chose sans vouloir le changer tout de suite, c'est une sorte de résolution non violente ».

À la fin du projet, un groupe mixte de co-écriture s'est finalement mis d'accord sur l'affirmation suivante : « En voulant lutter contre la pauvreté, le danger est que la société la repousse au lieu de reconnaître son existence et de la changer ensuite. Ainsi, les personnes touchées par la pauvreté sont dévalorisées. Elles se trouvent dans une lutte quotidienne pour la reconnaissance, la justice, l'empathie et l'égalité. Elles doivent constamment faire leurs preuves, mais se heurtent à des préjugés et au fait d'être mises dans des cases. »

---

## Droits et réalité juridique : les droits ne sont pas faits pour les personnes en situation de pauvreté

Les lois sont faites sans que les personnes en situation de pauvreté soient impliquées dans leur élaboration. Les règles sont définies et appliquées sans connaissance (suffisante) de leur vie.

---

*« Les droits ne sont pas faits pour nous. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Cette connaissance insuffisante entraîne le recours à des stéréotypes et conduit ainsi à une image négative des personnes en situation de pauvreté comme étant des personnes qui manquent d'argent et plus encore de capacités et de volonté, et qui sont responsables de leur situation, qu'elles auraient elles-mêmes provoquée et pour laquelle elles sont jugées coupables. Ainsi elles sont désavantagées et de ce fait considérées comme des citoyen·ne·s de seconde classe. Cette conception de l'être humain s'exprime également dans le langage.

---

*« Nous n'avons pas encore pris l'habitude d'un langage digne. Nous parlons d'aide, de victimes, de personnes dans le besoin, de soutien, ce qui en soi cimenter le pouvoir. »*

Savoir scientifique

Les personnes sont ainsi disqualifiées, ce qui donne l'impression qu'elles ont nécessairement besoin d'aide et qu'elles ne peuvent pas survivre seules. Les qualités personnelles, les capacités sociales et les contributions à la société ne sont pas considérées. Cette manière de penser, associée à la représentation de ce qui doit correspondre à la norme, influence l'ensemble de la société. En raison d'une pensée axée sur les déficits, les devoirs de l'individu sont trop mis en avant, tandis que les devoirs de l'État et des organisations sont très souvent relégués au second plan. Les droits, en revanche, doivent être durement gagnés par l'individu. Or, quelque chose qui doit être durement acquis n'est pas un droit (humain). Le déséquilibre entre les droits et les devoirs dans les bases juridiques a entre autres pour conséquence que les lois en Suisse sont interprétées de manière restrictive (comme par exemple l'obligation de remboursement, l'obligation d'entretien par les parents proches ou les sanctions en cas d'infractions).

---

*« Comme l'a exprimé un membre du groupe des pairs du Savoir expérience de la pauvreté, on ne peut plus rêver de devenir cosmonaute, parce que quand on est pauvre, on est réduit à rêver en tant que pauvre. Cela explique aussi ce qui se joue en termes de persistance de la pauvreté. Parce que si on force la personne à rester dans quelque chose qui est réaliste en fonction de son état, et bien on la réduit toujours à cet état et à l'impossibilité de sortir de cet état. Alors que l'aspiration de la personne c'est d'en sortir, mais dans le rapport aux institutions, elle est toujours renvoyée à penser en fonction de cet état de pauvreté. »*

Savoir scientifique

Ces lois ainsi que les valeurs et les normes qui les sous-tendent ont des conséquences pratiques sur la réalité de vie des personnes en situation de pauvreté. La priorité n'est pas donnée à l'individu et à ses besoins, mais à l'adaptation aux valeurs et aux normes sociales, comme par exemple l'intégration rapide dans le marché du travail. Souvent, les capacités existantes ne sont pas soutenues ou sont même niées. Dans ce fonctionnement, les rêves des personnes en situation de pauvreté n'ont pas leur place.

Les personnes en situation de pauvreté font souvent l'expérience de l'arbitraire dans l'application des lois, alors que le système juridique est censé être là pour empêcher cela. Dans le droit

de l'aide sociale, le recours à la justice est très limité et il y a de grands obstacles qui s'y opposent. Souvent, les personnes en situation de pauvreté ont peur de faire valoir leurs droits. Elles craignent des conséquences négatives si elles se défendent. Il en résulte des sentiments d'oppression et d'impuissance personnelle. Revendiquer ses droits est souvent perçu comme inutile et peu prometteur. Souvent, les personnes en situation de pauvreté font l'expérience d'un statut de non-droit, que les droits ne valent pas pour elles. De plus, l'accès à la justice est un processus confus, compliqué et coûteux.

L'une des explications est liée à la tradition de l'assistance sociale, où le soutien est davantage perçu comme une charité que comme un droit. Cette idée et la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté qui

en découle sont toujours présentes dans de larges parties de la société. Cela se répercute également sur la perception que les personnes en situation de pauvreté ont d'elles-mêmes.

---

*« Parfois nous n'avons pas de droits. Parfois nous avons des droits mais nous ne les connaissons pas. Parfois nous avons des droits et nous les connaissons, mais nous ne les revendiquons pas parce que nous avons peur des conséquences possibles, parce que nous sommes trop fatigués ou trop malades. »*

Participant·e·s savoir expérience de la pauvreté et savoir pratique professionnelle : co-écrit lors d'un Atelier du Croisement des savoirs

## 2. DYSFONCTIONNEMENTS DES INSTITUTIONS

### L'autonomie : inatteignable dans les conditions actuelles

---

*« La vie qu'on a, c'est les choix qu'on fait. Donc si on n'a pas de choix c'est comme si notre vie ne nous appartenait pas. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Le but commun visé par les institutions, les personnes de la pratique professionnelle et les personnes en situation de pauvreté est l'autonomie de ces dernières.

Mais le fonctionnement actuel des institutions ne permet pas d'y parvenir, et ce pour plusieurs raisons :

- La définition de l'autonomie est imposée, les moyens et le temps pour y parvenir ne sont pas discutés avec les personnes en situation de pauvreté.
- Le système de soutien ne permet pas de prendre en considération et de valoriser la personne en situation de pauvreté dans sa globalité, dans le rythme de sa réalité de vie et dans ses aspirations personnelles.
- Dans la majorité des services, les professionnel·le·s ont trop de dossiers, trop d'exigences bureaucratiques et de contrôles, n'ont pas assez de temps à consacrer à la personne et vont vers les solutions les plus rapides, ce qui va à l'encontre du but visé.
- La complexité du système ne favorise pas l'autonomie des personnes en situation de pauvreté. Lorsque la personne ayant l'expérience de la pauvreté fait des démarches, elle ne sait pas toujours à qui s'adresser. Par exemple, il y a des services qui s'occupent des enfants, d'autres de la santé ou des finances. Trouver le bon service ne va pas de soi. La personne est renvoyée d'un service à l'autre, et même si elle arrive dans le bon service, celui-ci ne lui propose pas forcément des solutions adaptées à ses besoins.

Le fonctionnement des institutions met les personnes en situation de pauvreté et les personnes de la pratique professionnelle face à des exigences et intérêts contradictoires. Mais ce sont les personnes ayant l'expérience de la pauvreté qui subissent les conséquences les plus graves de ces dysfonctionnements. Le droit à une aide implique trop souvent une très grande soumission des personnes qui y recourent. Les personnes font alors ce qu'on

leur dit de faire et n'osent pas s'affirmer. Si elles ne vont pas dans le sens qu'on leur impose, elles ont peur qu'il y ait des conséquences négatives. Par exemple de perdre leurs droits, comme des prestations, un droit de visite d'un enfant placé, ou encore la garde d'un enfant.

---

*« Soit on se tait et on est considérés comme laxistes, soit on réagit de manière impulsive et on dit ce qu'on pense et on est considérés comme agressifs. Des fois on leur fait croire qu'on va dans leur sens. On leur dit 'oui, oui' pour qu'ils nous lâchent. On use de stratégies et on est alors considérés comme des manipulateurs, des menteurs. Ça va jusqu'à nous faire perdre l'estime de soi, ou même tomber dans la dépression. »*

Savoir expérience de la pauvreté



---

*« J'ai le droit de voir mes enfants, de demander à les avoir plus souvent. Mais je dis 'j'aimerais les voir plus souvent', parce que justement, le service de la jeunesse et le directeur de foyer sont un étage au-dessus de moi, et je me dis, si je dis 'j'ai le droit de les voir plus souvent', j'ai peur de me faire un peu plus enfoncer en fait. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Cette soumission empêche des personnes en situation de pauvreté de pouvoir faire leurs propres choix et d'être à l'aise avec elles-mêmes. En perdant leur capacité de choix, elles sont bafouées dans leur identité, niées dans leurs émotions et dépossédées d'une partie de leur pouvoir d'agir. Leurs marges de manœuvre sont extrêmement réduites, ce qui implique la perte d'une liberté déjà minimale. Parfois, les personnes n'osent pas s'exprimer, notamment à cause des enjeux de pouvoir. Il y a d'un côté celles et ceux qui sont « haut placé·e·s » et qui « savent », et, de l'autre, celles et ceux qui se perçoivent comme « en-dessous » et qui doivent se résigner à ne pas faire valoir leurs expériences et leurs propres exigences.

Ces réalités (la soumission, l'absence de choix, l'expression réprimée, la perte de liberté, la déconsidération des savoirs de la personne et de sa valeur) constituent une violence récurrente. Les personnes en situation de pauvreté sont réduites à être « objets » plutôt que « sujets », et perdent leur droit à l'autodétermination.

## L'ordre établi par l'État social : aide et contrôle comme contradiction

L'État social est fortement influencé par les aspects liés au contrôle. Pour obtenir de l'aide, les personnes en situation de pauvreté doivent constamment se justifier. Aide et contrôle représentent une contradiction qui traverse tout. Lorsque le contrôle et l'aide sont reliés, des conflits apparaissent. Consciemment ou inconsciemment, un pouvoir est ainsi exercé et il y a de la place pour la manipulation. Il y a manipulation lorsqu'une personne est empêchée de développer son propre pouvoir d'agir et qu'elle est, au contraire, subtilement conduite à agir comme le ou la professionnel·le le juge bon. Cela est contre-productif et fait plus de mal que de bien. Plus une personne est dirigée, plus elle est privée de sa capacité d'agir. Une personne peut-elle assumer sa responsabilité personnelle si elle est dirigée par d'autres ?

Souvent, il n'est pas reconnu que les personnes sont victimes d'une situation donnée, et la responsabilité de leur situation leur est attribuée. Mais en même temps, par un effet systémique, elles sont souvent poussées et maintenues dans une position de victime. En apparence, il est attendu des personnes qu'elles agissent de manière autonome, mais dans de telles positions contradictoires, cette possibilité n'existe pas réellement. Ces mécanismes créent des dépendances au lieu de favoriser l'accompagnement des personnes vers l'autonomie. Et les personnes touchées par la pauvreté se voient en plus imposer le fardeau de se libérer de la culpabilisation, une culpabilisation qui stabilise les rapports de force et cimente les hiérarchies au détriment des personnes qui vivent dans la pauvreté et qui ont besoin de soutien.

Il y a un énorme malentendu par rapport aux deux notions d'autodétermination («Selbstbestimmung» en allemand) et de responsabilité personnelle («Eigenverantwortung»). L'autodétermination considère la personne comme actrice de sa vie. Et la responsabilité individuelle signifie que la personne assume la responsabilité de ses actes. Cependant, la notion de

responsabilité personnelle est très souvent utilisée dans le sens d'un reproche de culpabilité à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Et lorsqu'il est exigé d'elles qu'elles assument leurs responsabilités, cela signifie qu'elles doivent s'en sortir sans soutien par leurs propres moyens. En même temps, elles sont souvent soumises à des injonctions extérieures et largement privées de leur autodétermination.

---

*« Dans ces contextes, on vous renvoie la responsabilité personnelle à la figure : 'C'est votre faute'. C'est comme une perversion. Tout est basé sur la culpabilité, et ce sont des dépendances. Et le discours de domination fonctionne parce qu'il y a des dépendances. C'est une mauvaise compréhension de la responsabilité personnelle comme faute individuelle — c'est en fait le reproche de culpabilité sous la peau de mouton de la responsabilité personnelle. »*

Savoir pratique professionnelle

Les personnes qui demandent de l'aide doivent se battre pour tout, même si, sur un plan juridique, cela leur est clairement dû. Non seulement elles

doivent fournir de très nombreux documents, mais elles doivent fréquemment encore et toujours prouver qu'elles les ont vraiment remis. La personne est ainsi souvent tellement usée qu'elle fait tout ce qu'on lui demande pour qu'on la laisse tranquille.

Afin de maintenir l'ordre social, une prestation est toujours liée à des conditions et une contrepartie est attendue. Il ne s'agit pas uniquement de devoir mériter la prestation en s'impliquant dans une activité, mais également de devoir se comporter de manière « adaptée » : apporter des preuves, être reconnaissant·e, se montrer honteuse ou honteux, développer des ressources. Ces différentes attentes sont très contradictoires, ce qui entraîne une grande insécurité et met en danger toute action ciblée et efficace. De telles injonctions paradoxales rendent par ailleurs difficile l'établissement d'une relation de confiance. À cela s'ajoutent les jugements, les condamnations et les préjugés du côté des personnes en situation de pauvreté aussi bien que du côté des professionnel·le·s. Cela entraîne une méfiance à tous les niveaux (paradigme de la méfiance). Des deux côtés, il y a des peurs : les personnes qui cherchent un soutien craignent de devoir faire face à des conséquences négatives si elles émettent des critiques. Parallèlement, les professionnel·le·s ont peur que les prestations soient sollicitées de manière abusive.

---

*« Il est difficile d'établir une relation de confiance, car il existe un rapport de dépendance. La confiance ne passe pas par le contrôle, mais la confiance signifie que nous parlons au même niveau, que nous négocions au même niveau, que je peux aborder la discussion sans crainte, que je peux regarder mon interlocuteur dans les yeux, que je peux être critique. Mais si ce n'est pas le cas, si je ne peux pas faire confiance à mon interlocuteur, alors je deviens dépendant. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Si les personnes ne se comportent pas de manière conforme, il est possible de les sanctionner de manières très diverses. La pression et le poids sont reportés sur les personnes qui vivent dans la pauvreté. L'inégalité de pouvoir et la dépendance sont ainsi renforcées. Et l'ordre social est ainsi maintenu.

### 3. CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

#### Maltraitances institutionnelles : une violence qui touche à l'âme

Dans leurs rapports avec les institutions, les personnes en situation de pauvreté voient très souvent le contrôle de leur vie limité ou retiré. Il leur est difficile d'être elles-mêmes. Elles ne sont pas considérées comme des êtres humains à part entière qui ont le droit d'avoir leurs rêves et leurs ambitions. Elles doivent entrer dans un moule. Le système institutionnel leur demande d'avoir des aspirations « réalistes » qui doivent être, du point de vue des institutions, adaptées à leur situation. D'autre part, on leur demande de faire des efforts pour améliorer leur condition, pour s'en sortir, mais en devant se conformer au système.

Le fait d'être en rapport avec une institution de soutien ou de protection de l'enfant et de l'adulte peut impacter fortement l'identité de la personne en situation de pauvreté. Elle est réduite à une étiquette qui empêche l'expression de ses compétences et, finalement, le libre choix de sa vie. Le seul choix qui lui est autorisé est celui de répondre aux injonctions des institutions, ou de mettre fin à sa relation avec l'institution concernée (avec toutes les conséquences qui en découlent).

Toutes ces contraintes ont un impact sur la construction de l'identité. A la place d'être elle-même, la personne en situation de pauvreté est amenée à devoir se contenir, cacher, tricher, mentir, user de stratégies, au risque d'être considérée comme manipulatrice, menteuse ou agressive. Étant conditionnée par un système qui n'est pas le sien, elle est contrainte de reconstruire

---

*« C'est vraiment cette violence qu'il peut y avoir, pas vraiment matérielle mais cette violence sur le fait qu'on ne reconnaît pas les compétences des personnes, leur identité. Et dans le rapport à l'institution, il y a toujours cette très forte suspicion que la personne a quelque chose qui dysfonctionne. »*

Savoir scientifique

son identité — ce qui est un vrai combat. Une personne qui doit constamment s'effacer ou qui sent qu'elle n'est pas vue selon sa nature, son être, s'adaptera vis-à-vis de l'extérieur et cachera sa pauvreté en raison de la honte qu'elle ressent. Les culpabilisations par la société renforcent ce sentiment de honte. Avec le sentiment de honte, on apprend à se taire et, si on se tait, on ne peut plus faire valoir ses droits.

Le manque d'acceptation sociale des personnes en situation de pauvreté les conduit à un repli sur soi dans de nombreux domaines de la vie, voire à s'isoler et ne pas demander de l'aide. Elles sont également plus vulnérables en raison de l'absence d'un environnement protecteur. L'interaction des différents facteurs déclenche un stress permanent qui peut conduire à l'épuisement psychique et physique ainsi qu'à un risque accru de maladies chroniques et de décès prématuré. Les personnes s'épuisent dans la lutte pour maintenir leur estime de soi et affronter leur quotidien.

---

*« Quand on doit se forcer à mentir alors que ce n'est pas notre caractère, quand on doit se forcer à faire des choses alors que ce n'est pas dans nos gènes, c'est violent dans l'âme. On se torture l'esprit. C'est quelque chose de terrible parce qu'on se fait passer pour quelque chose qu'on n'est pas. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Dans les situations où les droits et les règles ne sont pas connus ou clairs, les personnes en situation de pauvreté peuvent être exposées à de la manipulation de la part des institutions (voir plus bas l'évolution du terme « manipulation »). Dans ces conditions, elles ne savent pas comment se défendre et faire reconnaître leurs droits. Cela leur donne un sentiment d'impuissance et de honte. Cette absence de maîtrise

provoque du stress et une peur permanente. Vivre dans l'angoisse épuise, isole et peut briser les liens familiaux et sociaux.

Ces formes de violences psychologiques conduisent à des traumatismes et des séquelles à vie. Sur le long terme, le combat quotidien que mènent les personnes en situation de pauvreté pour se conformer à ces règles qui ne sont ni claires ni compréhensibles a des effets destructeurs sur leur santé physique et psychique. Des scientifiques, des personnes de la pratique professionnelle et des personnes ayant l'expérience de la pauvreté confirment que les maltraitements institutionnels qui pèsent sur les personnes contribuent à perpétuer la pauvreté. Ces maltraitements sont une « violence de l'âme ».

---

*« C'est une image excessivement forte, la destruction de l'âme — on voit la profondeur de cette manipulation. »*

Savoir pratique professionnelle

---

## Évolution du terme « manipulation »

Lors du dernier Atelier du Croisement des savoirs (novembre 2021), le terme « manipulation » a fait l'objet de discussions très intenses au sein de deux groupes, dans lesquels les trois savoirs étaient représentés, et des positions communes claires ont été développées.

En plénière, une scientifique résume un des résultats principaux de l'un des groupes : « Dans ce Croisement des savoirs, ce qui était important, c'était de bien cerner la différence entre manipulation et d'autres formes de contrôle qui sont beaucoup plus explicites, directes, comme par exemple ordonner à une personne de faire quelque chose qu'elle ne souhaite pas. Mais là les règles sont claires, le rapport de pouvoir est explicite. Alors que dans la manipulation, il y a justement cette dimension cachée. C'était très important, à travers des exemples concrets, de bien cerner ce qui fait le propre de la manipulation et son effet extrêmement délétère sur la construction de soi. »

Et un partage de la réflexion commune de l'autre groupe, présenté également par une scientifique : « Nous, on voulait présenter l'ensemble du processus, parce qu'il y a une logique de réflexion. Ce qu'on voulait commencer par vous partager, c'est la très forte émotion qui a traversé notre groupe mixte et chaque groupe des trois savoirs, autour du mot « manipulation », qui nous a permis finalement à toutes et tous de ressentir la violence et l'impuissance : pour les personnes en situation de pauvreté, l'impuissance par rapport à une non-écoute, à un non-respect du ressenti et de la parole ; pour le groupe des professionnel-le-s de parfois devoir faire avec des moyens limités, avec des règlements qui ne vont pas dans le sens du résultat souhaité ou du travail qui a été mené ; et pour le groupe des scientifiques, une production de savoir qui finalement a peu d'effet sur les politiques ou sur la pratique. Et ainsi est né un sentiment vraiment collectif d'impuissance qui nous a touché-e-s, qu'on a ressenti très, très fort. »

# Vivre en situation de pauvreté : un combat de tous les jours

Vivre en situation de pauvreté exige une lutte permanente. Cela demande un effort physique et mental incroyable. C'est non seulement une lutte pour survivre, mais également pour faire valoir ses droits face aux institutions. Les personnes en situation de pauvreté doivent beaucoup plus prouver leurs capacités — par exemple leurs compétences parentales — que les personnes dont la vie se déroule pour ainsi dire « normalement ». De plus, les institutions ont tendance à les renvoyer à leur passé plutôt que de voir les efforts faits pour aller de l'avant.

---

*« Nous ne devons pas seulement nous battre pour que les choses aillent mieux. Nous devons être plus forts que les gens dont la vie se déroule pour ainsi dire normalement. Nous devons être plus forts, parce que sinon nous allons couler, parce que sinon nous ne pourrions pas survivre. »*

Savoir expérience de la pauvreté

---

*« Cette incompréhension, ça fatigue. Et ce n'est pas un bureau auquel on a à faire, c'est plusieurs bureaux, plusieurs systèmes. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Les personnes ayant l'expérience de la pauvreté doivent répondre à de nombreuses exigences de la part des institutions, ce qui est d'autant plus difficile quand ces exigences sont contradictoires. Dans ces conditions, frapper à la porte d'une institution pour demander de l'aide peut devenir un effort surhumain. Cette lutte et les efforts perpétuels qu'elle exige ne sont pas suffisamment reconnus, et parfois même pas vus, par les institutions.

Cette lutte constante a des conséquences sur les personnes en situation de pauvreté. D'une part, elle constitue une charge physique et psychique

permanente qui use les personnes jusqu'à les atteindre dans leur santé. D'autre part, cette lutte a un impact négatif sur les relations entre les personnes ayant l'expérience de la pauvreté et les institutions, parce que ces dernières interprètent certains aspects de ce combat comme de l'agressivité ou de la manipulation.

Cette lutte éprouvante oblige les personnes en situation de pauvreté à développer de nouvelles stratégies de survie et de nouvelles compétences. Le fait de côtoyer les institutions pousse notamment à cultiver une intelligence institutionnelle : il s'agit de savoir identifier très vite à qui on a à faire, quand et à qui tenir certains propos, quelles sont les règles implicites, etc. Cette connaissance du système et des manières d'y faire face constitue un véritable pouvoir d'agir. Pour les personnes avec l'expérience de la pauvreté, ce pouvoir d'agir peut constituer un capital de compétences important à mobiliser et à transmettre dans leur entourage, notamment pour faire respecter leurs droits et affirmer leurs choix. Cependant, toutes ces forces ne sont souvent pas vues par les professionnel-le-s ou sont vues de façon négative et elles peuvent même se retourner contre les personnes en situation de pauvreté.

Face à la répétition de situations de non-respect de leurs droits et de leurs choix, les personnes ayant l'expérience de la pauvreté peuvent trouver une force supplémentaire dans la révolte. Celle-ci donne la possibilité de transformer la honte en fierté et en ressource pour engager un changement individuel ou collectif.

---

*« Le courage pour moi c'est la révolte. Plus il y a de révolte, plus il y a de courage. »*

Savoir expérience de la pauvreté

---

## Évolution des termes « lutte » et « combat »

Lors du premier Atelier du Croisement des savoirs, le groupe des pairs du Savoir expérience a mis en avant la notion de « combat ». Une professionnelle constatait alors : « Ce qui me frappe, c'est que même s'il y a une certaine proximité avec nos notions 'exclusion' et 'trou', votre affiche (groupe de pairs expérience de la pauvreté) est plus riche et plus vivante. Chez nous, il y a simplement quelques termes qui sont beaucoup plus abstraits. Le fait de devoir vivre la pauvreté dans son propre corps et de devoir se battre ressort vraiment de votre affiche. »

Au deuxième Atelier, la notion de lutte est apparue au moment où des scientifiques et des personnes de la pratique professionnelle évoquaient, en positif, le Préambule de la Constitution suisse. Une personne avec l'expérience de la pauvreté a réagi ainsi : « C'est marqué : la force du peuple se mesure au bien-être des plus faibles. C'est un mot qui me fait réagir parce que l'on met souvent les pauvres dans la catégorie des faibles.

Mais faibles par rapport à quoi ? Il faut préciser car chacun a ses forces. Le mot est très péjoratif et pas représentatif de ce que sont la plupart des personnes en situation de pauvreté. » Une personne de la pratique professionnelle a dit : « J'adhère complètement aux propos qui sont donnés dans le témoignage, qui disent que lorsqu'on est dans une très grande précarité, il faut une énorme force. »

Au troisième Atelier, une participante du Savoir expérience a souligné que « Oui, en fait, il faudrait simplement comprendre que c'est comme un combat permanent avec la vie. Tu te bats tous les jours pour que le jour suivant arrive ». Et une scientifique a alors ajouté : « ... avec tout ce qui fait partie de cette journée. » Une participante du savoir de la pratique professionnelle a réagi à une autre intervention : « J'ai déjà trouvé passionnant ce que tu as dit et maintenant encore, parce que si je te comprends bien, tu t'es battu pour ne pas tomber dans le rôle de victime. »

# 4. PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION

## L'isolement : cause et conséquence de la pauvreté persistante

L'isolement social et économique est à la fois une cause et une conséquence de la persistance de la pauvreté de génération en génération. Il est provoqué par des mécanismes variés découlant du fonctionnement de la société :

- D'une part, la contribution, le travail et le combat quotidien des personnes ayant l'expérience de la pauvreté sont très souvent non reconnus, sous-estimés voire niés par les professionnel-le-s, la politique sociale et, de manière générale, par la société.
- D'autre part, les enfants de familles touchées par la pauvreté trouvent rarement un cadre qui leur permette de dire les conditions et les difficultés qu'elles et ils vivent. Ces enfants sont souvent peu entendu-e-s et pris-es en considération par les autorités. Elles et ils taisent certains de leurs besoins pour protéger leur famille d'intervenant-e-s qui méconnaissent la pauvreté.
- Par ailleurs, ces enfants entendent trop souvent des propos dénigrants sur leurs parents. Cela fragilise et peut diviser les familles. Parfois cela vient s'ajouter à une cassure dans la famille, liée à un placement extra-familial.

Ces mécanismes qui se jouent dans l'enfance peuvent se poursuivre à l'âge adulte.

D'autres facteurs qui mènent à l'isolement s'ajoutent à ceux qui précèdent, notamment les enjeux de pouvoir impliquant les institutions. Ils se traduisent par :

- un nombre écrasant de professionnel-le-s lorsqu'elles et ils se réunissent en réseau face à une unique personne ;
- l'interdiction, très souvent, de la participation d'une personne de confiance aux réunions ou à des démarches administratives ;
- des entraves aux gestes de solidarité, comme par exemple d'héberger des personnes qui sont sans abri, et ce même si elles sont apparentées ;
- des clichés qui divisent les personnes, comme les généralisations négatives ;
- des barrières à la construction de collectifs.

---

*« Le contre-pouvoir ça pourrait être le collectif. Ce n'est probablement pas accidentel que les personnes qui bénéficient d'une prestation n'ont pas vraiment d'espace où elles peuvent se rencontrer et construire ce collectif. Parce que c'est probablement plutôt intentionnel de les isoler. »*

Savoir pratique professionnelle

L'isolement social peut aussi être une réaction pour ne plus être blessé-e.

L'isolement a de multiples impacts sur les personnes qui le vivent. Il entrave la construction de leur identité et les maintient dans la honte et le silence. L'isolement mène à la solitude et peut rendre malade physiquement et psychiquement.

Il restreint le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté et leur capacité de se battre pour leurs droits. De plus, les personnes qui essaient de se battre seules pour leurs droits peuvent être jugées agressives par leurs interlocuteurs et interlocutrices dans les institutions.

Dans ce genre de situation, le collectif peut être un soutien pour faire valoir ses droits. Il est alors un rempart contre l'isolement et l'effondrement. Cependant, pour pouvoir s'engager collectivement, il est nécessaire d'être préalablement reconnu·e dans sa propre identité, comme un individu à part entière, et d'avoir accès à des espaces où se rencontrer. Ces collectifs doivent permettre de construire un savoir qui tient compte de l'expérience de la pauvreté pour rompre sa persistance de génération en génération.

---

*« Il y a l'isolement par les personnes et il y a s'isoler soi-même. Moi j'ai vécu l'un et l'autre. Il y a s'isoler pour ne plus être blessé·e et il y a être isolé·e par les autres pour blesser. C'est un truc qui peut faire très mal. »*

Savoir expérience de la pauvreté

## L'enfermement dans la pauvreté de génération en génération : un problème structurel

En Suisse, il existe une longue tradition dans le fait de considérer que la pauvreté est liée à une responsabilité individuelle. Jusqu'à nos jours, cette vision est profondément ancrée dans la société et, en même temps, c'est une zone d'ombre. Pour la personne qui a connu la pauvreté de génération en génération, ce n'est pas nouveau. Quand on naît dans une situation de pauvreté, le cumul des désavantages fait que, malgré toute la bonne volonté et toutes les ressources, il est très difficile d'en sortir.

L'ignorance de la société par rapport aux réalités que vivent les personnes en situation de pauvreté a pour conséquence de perpétuer les mêmes représentations, les mêmes attitudes — qui ne contribuent pas à mettre un terme à la pauvreté de génération en génération. On le voit par exemple dans le fait que des enfants sont placé·e·s dans des foyers sur plusieurs générations. Cette mesure devrait améliorer la vie, mais si la génération suivante se retrouve elle aussi en foyer, c'est que quelque chose ne va pas. Cela ne fonctionne pas, notamment parce que le système actuel génère une violence institutionnelle. Si rien ne change, même les excuses présentées par le Conseil fédéral en 2013 aux ancien·ne·s enfants placé·e·s de force et aux autres victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance ne peuvent pas être prises au sérieux.

---

*« La pauvreté on l'a souvent cataloguée : on est nul, on est sale, on n'est pas instruit — et on a dit tout sur la pauvreté. Rendre justice à la pauvreté, c'est prendre la personne telle qu'elle est, la mettre au même niveau, l'élever. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Il convient donc de remettre en question les images de l'être humain, les représentations, les normes et les mécanismes qui prévalent actuellement dans la société et dans la politique sociale et, par conséquent, dans les organismes sociaux. Les personnes qui grandissent dans la pauvreté portent une étiquette, sont disqualifiées et doivent lutter contre des préjugés. La pauvreté n'est pas définie par les personnes qui la vivent. Elle est souvent enfermée dans des termes tels que « nul », « sale », « pas instruit » et « insignifiant », et tout est dit sur la pauvreté. C'est la pensée générale : « Ils ne peuvent pas éduquer leurs enfants parce qu'eux-mêmes ont été placés en foyer ». Tout le monde est influencé par de telles pensées — elles deviennent presque des proverbes qui s'ancrent profondément dans la culture.



---

*« Nous arrivons à disqualifier complètement les gens. Un sans-abri, par exemple, est une personne qui par définition n'a pas de logement et rien d'autre. Mais on y met souvent bien plus que ça pour la définir de façon négative. »*

Savoir scientifique

Les autorités prennent très souvent leurs décisions sur la base de dossiers qui ne considèrent qu'une petite partie de la vie des personnes concernées et qui peuvent contenir des informations inexactes. Il en découle le développement et la propagation de certaines représentations, attitudes et réactions inadéquates. L'aspiration

des personnes est de sortir de cette situation de pauvreté. Mais dans le rapport aux institutions, elles sont toujours renvoyées à penser en fonction de cet état de pauvreté. Les ressources des personnes en situation de pauvreté ne sont très souvent pas suffisamment prises en compte ou promues. Ces personnes ne sont pas impuissantes et elles ont une volonté de changement, mais les mécanismes décrits les réduisent à l'impuissance. C'est écrasant et c'est pesant pour toutes les personnes impliquées.

---

*« Toutes ces choses nous empêchent parfois d'agir, mais il ne faut pas seulement se concentrer sur les manques mais surtout sur les ressources. »*

Savoir expérience de la pauvreté

Au croisement des expériences individuelles et des aspects structurels, on trouve le rôle que joue la honte dans la transmission de la pauvreté. La honte conduit au silence et à l'isolement. Elle est également une manière de maintenir les personnes en situation de pauvreté dans une

position de faiblesse permettant à d'autres de garder le pouvoir. La honte conduit à ce que les droits ne soient pas revendiqués.

La politique sociale, telle qu'elle est conçue actuellement, est axée sur une aide de dépannage et ne tient pas compte de la réalité des personnes touchées par la pauvreté intergénérationnelle et de leurs conditions de vie. Et la politique de la protection de l'enfant et de l'adulte, quant à elle, ne prend pas en considération son propre rôle dans la persistance intergénérationnelle de la pauvreté. Pour cette situation-là, la politique ne prévoit pas encore d'instruments. Et c'est souvent aussi cela qui fait échouer l'engagement de professionnel-le-s compétent-e-s et empathiques.

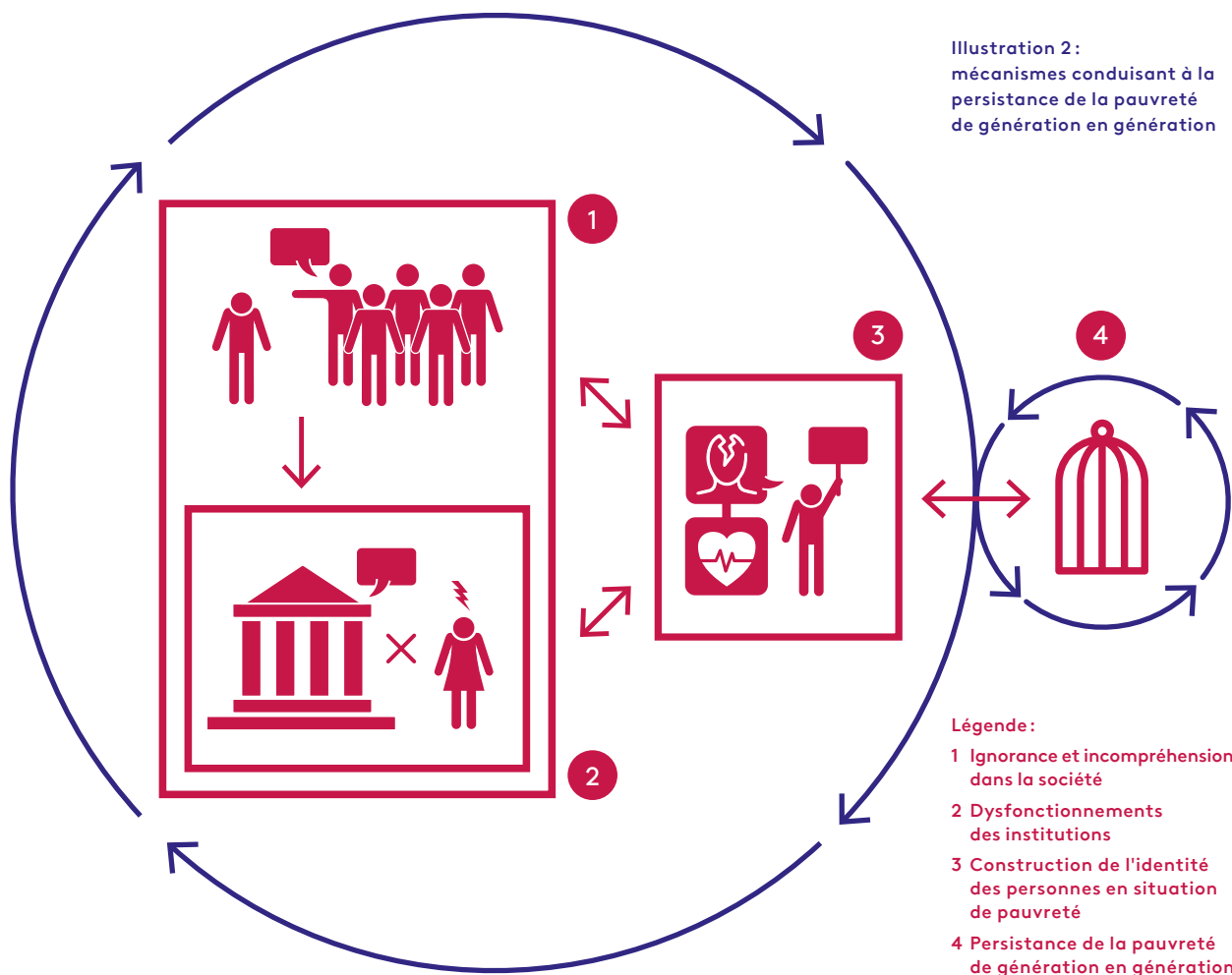
---

*« Notre contribution : que l'on ne considère pas simplement la pauvreté comme un problème individuel, mais comme un problème structurel. Un problème social étroitement lié aux thèmes de l'inégalité et du pouvoir — qui sont reproduits, socialement, de génération en génération. »*

Savoir scientifique

# D. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS

Dans ce projet sur trois ans en Croisement des savoirs, nous avons voulu « mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, pour en tirer des enseignements et par là contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération ». Les résultats principaux de la recherche sont présentés ici de façon succincte. L'accent est mis sur l'éclairage des mécanismes qui se jouent dans les rapports mentionnés (points 1 à 3, qui correspondent aux trois premiers sous-chapitres de la partie C. « Résultats co-écrits ») ainsi que sur leur influence sur la persistance de la pauvreté de génération en génération (point 4).



## 1. IGNORANCE ET INCOMPRÉHENSION DANS LA SOCIÉTÉ

La pauvreté qui perdure de génération en génération en Suisse n'est pas un sujet de préoccupation pour une large partie de la société, et ses réalités sont largement méconnues et incomprises. Cette méconnaissance laisse la place au maintien et à la perpétuation de stéréotypes dévalorisants envers les personnes en situation de pauvreté. Elles sont même jugées coupables de cette situation et ne sont ni reconnues ni soutenues comme actrices dans leur lutte quotidienne. Dans ce contexte, l'accès à l'assistance — sous ses différentes acceptions — n'est pas garanti comme un droit, mais fait l'objet d'une forte suspicion et de conditions de mise en œuvre parfois contre-productives.

Les lois et les règles sont définies sous l'influence des normes sociales dominantes, sans connaître les réalités que vivent les personnes en situation de pauvreté. Même le langage employé contribue à perpétuer leur disqualification. La pensée répandue dans la société est celle d'une priorité donnée aux devoirs de l'individu et il y a peu de réflexion sur une responsabilité partagée et sur les conditions nécessaires à son exercice. Les personnes en situation de pauvreté font l'expérience d'un non-respect de leurs droits fondamentaux, mais n'osent pas les revendiquer. Il en résulte des expériences d'oppression et d'impuissance qui ont des conséquences sur la construction de leur identité.

## 2. DYSFONCTIONNEMENTS DES INSTITUTIONS

Le système de soutien social et de protection de l'enfant et de l'adulte développé et entretenu dans ce contexte d'ignorance et d'incompréhension ne permet pas aux personnes en situation de pauvreté de développer leur autonomie et d'accéder à l'autodétermination, d'une part parce qu'elles ne sont pas considérées dans leur globalité, et d'autre part parce que les solutions définies ne sont pas élaborées avec elles. Elles sont très souvent amenées à faire ce qu'on leur dit de faire, par crainte de perdre certains droits et en raison des rapports de pouvoir qui les désavantagent. Elles doivent ainsi se résigner à ne pas faire valoir leur expérience et leurs savoirs, et à ne pouvoir faire leurs propres choix. Ces situations récurrentes constituent une violence qui entrave la possibilité d'être sujet, ce qui a ensuite des conséquences sur la construction de l'identité.

La combinaison de l'aide et du contrôle peut dévier subtilement vers la manipulation. Elle entre également en contradiction avec le développement du pouvoir d'agir. Au lieu d'être soutenues comme actrices, les personnes en situation de pauvreté sont chargées d'une responsabilité exclusive tout en étant maintenues dans un rapport de dépendance et de pouvoir. Elles doivent constamment se justifier et fournir différentes sortes de contreparties. Ce type de rapports se traduit par des injonctions paradoxales quant aux attitudes attendues par les institutions de la part des personnes en situation de pauvreté, et entraîne insécurité, inefficacité et méfiance réciproque : crainte des sanctions d'un côté et crainte des abus de l'autre.

## 3. CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Dans la mesure où les personnes en situation de pauvreté sont privées du contrôle de leur vie, empêchées d'exprimer leurs compétences et leurs aspirations, encadrées voire manipulées par les institutions, il leur est difficile d'être elles-mêmes. Au contraire, elles sont constamment amenées à se contenir, à se cacher, à s'adapter à des règles peu compréhensibles, voire à mentir, ce qui en retour les amène à être considérées comme manipulatrices.

N'étant pas vues et acceptées selon leur individualité et leur dignité de personne à part entière, elles sont conduites à avoir honte, à se taire, à s'isoler et à éprouver un sentiment d'impuissance. La lutte permanente pour maintenir l'estime de soi et affronter l'insécurité du quotidien génère stress et angoisse, ainsi qu'un épuisement psychique et physique. Ces traumatismes qui peuvent persister à vie révèlent l'existence d'une véritable violence.

Vivre en situation de pauvreté, c'est être en lutte permanente et faire des efforts extraordinaires dans la gestion du quotidien mais aussi pour faire valoir ses droits auprès des institutions. Cette lutte n'est cependant pas reconnue, ou au pire interprétée négativement par les institutions. Avec elle se développe une «intelligence institutionnelle», ressource du pouvoir d'agir. Les personnes ayant l'expérience de la pauvreté peuvent également trouver force et courage dans une révolte qui permet de transformer la honte en fierté et de la transmettre aux générations suivantes.

## 4. PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION

L'ignorance de la pauvreté par une grande partie de la société, les dysfonctionnements dans les institutions et la construction sous contrainte de l'identité des personnes en situation de pauvreté peuvent conduire ces dernières à l'isolement. L'isolement est en effet le résultat d'une non-reconnaissance, d'une honte et d'un silence appris dès l'enfance, de la fragilisation même des liens familiaux, des rapports de pouvoir déséquilibrés et des défis posés à l'engagement collectif, ainsi que des attitudes d'auto-protection de la part des personnes en situation de pauvreté. Et cet isolement imprègne en retour la construction de l'identité, affecte la santé et restreint le pouvoir d'agir.

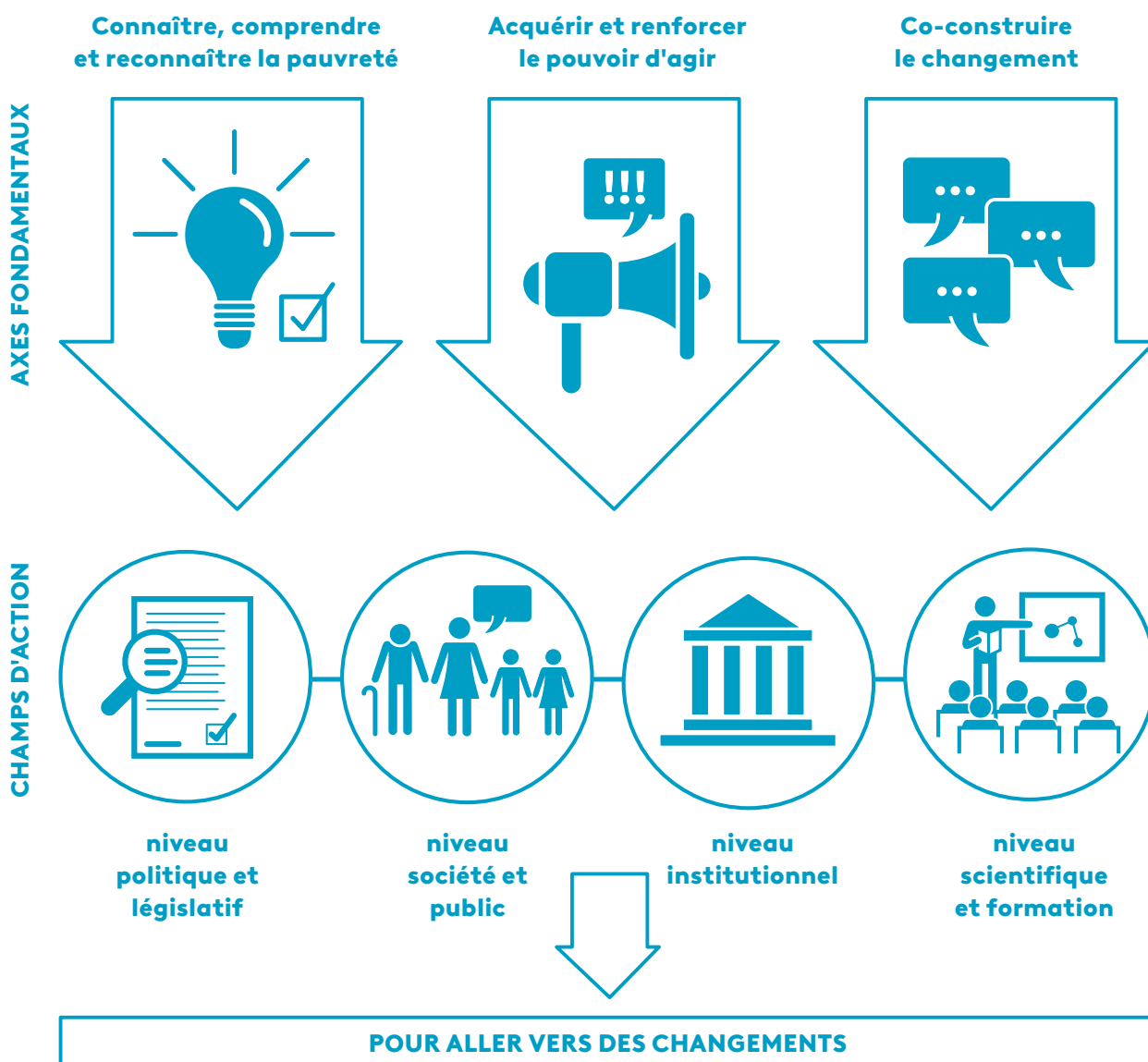
D'autres facteurs structurels concourent à la persistance de la pauvreté de génération en génération : une situation unique de cumul de désavantages, dès l'enfance, qui n'est pas prise en compte ; la répétition des mêmes types de réponses, comme les placements extra-familiaux sur plusieurs générations, qui n'enrayent pas la persistance de la pauvreté ; des représentations et des normes sociales disqualifiantes ; le fait que la pauvreté n'est pas définie par les personnes qui en ont elles-mêmes l'expérience mais par d'autres acteurs et actrices. Les représentations négatives sont entretenues la vie durant, et d'une génération à l'autre, par les dossiers et les attitudes consensuelles, forgées par une pensée générale qui imprègne aussi les institutions. Souvent les personnes en situation de pauvreté sont maintenues dans la dépendance et ne sont pas soutenues comme actrices. Un tel système risque de réduire les personnes impliquées à l'impuissance, malgré une réelle volonté de changement.

# E. DIALOGUES ET PISTES DE CHANGEMENT

La première partie du projet « Pauvreté — Identité — Société », menée en Croisement des savoirs, a répondu à l'objectif suivant : « Nous voulons mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, pour en tirer des enseignements [...] ».

La phase de réflexion qui a suivi s'est déroulée en collaboration avec des professionnel-le-s externes au projet. Lors de ces dialogues, les résultats co-écrits (chapitre C) ont été mis en discussion, ce qui a permis d'identifier des pistes de changement répondant à l'objectif du projet (formulé au chapitre B) et ainsi de « [...] contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération ». Les douze dialogues menés dans ce cadre ont permis de développer trois axes fondamentaux pour aller vers des changements — les bases qui se sont révélées essentielles pour toutes les actions — et quatre champs d'action interdépendants dans lesquels des changements doivent avoir lieu.

Illustration 3 :  
des pistes pour aller  
vers des changements



# AXES FONDAMENTAUX

- **Connaître, comprendre et reconnaître la pauvreté**, ensemble avec les personnes qui la vivent
- **Acquérir et renforcer le pouvoir d'agir**
- **Co-construire le changement**

Ces trois axes fondamentaux constituent en particulier des bases solides pour la conception d'actions en réponse à la question de recherche du projet: « Qu'est-ce qui permet aux personnes en situation de pauvreté d'être reconnues et soutenues comme des actrices à part entière dans leur lutte quotidienne et notamment dans leurs interactions avec les institutions? » (chapitre B).

Ils sont donc également la condition pour que l'exigence exprimée par le Conseil fédéral le 11 avril 2013, lorsqu'il a demandé pardon aux anciens enfants placé-e-s et aux autres victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance, puisse être satisfaite: « Tout cela ne doit plus jamais se produire! ».

Les évolutions nécessaires et les pistes pour leur mise en œuvre rassemblées plus bas dans le tableau sur les champs d'action s'inscrivent toutes dans un ou plusieurs de ces trois axes fondamentaux. Leur contenu général est décrit ci-dessous.

## Connaître, comprendre et reconnaître la pauvreté, ensemble avec les personnes qui la vivent

De chaque dialogue il est ressorti que l'absence d'une connaissance et d'une compréhension en profondeur de ce que vivent les personnes en situation de pauvreté empêche le développement de réactions adéquates face à la pauvreté. Il en est aussi ressorti que les mesures définies sans la participation des personnes en situation de pauvreté ne fonctionnent pas, en particulier s'agissant de la pauvreté de génération en génération.

Une large reconnaissance de la pauvreté dans la société est de ce fait nécessaire. Il s'agit d'une part de reconnaître son existence et de la rendre visible sans jugement de valeur, et d'autre part de sortir d'une culpabilisation individuelle. La définition et l'étude de la pauvreté par des expert-e-s qui ne la vivent pas ne suffisent pas et sont contre-productives. Il s'agit de développer une connaissance plus complète, plus juste, en intégrant le point de vue et le savoir des personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Pour ce faire, il convient notamment de se donner les moyens d'atteindre celles d'entre elles qui sont les plus isolées et les plus exclues.

Enfin la nécessité de mieux connaître et reconnaître la pauvreté dans un monde en évolution vaut également pour les « nouvelles formes de pauvreté » et contribue à leur prévention.



## Acquérir et renforcer le pouvoir d'agir

Pendant les dialogues et à la lumière des résultats du projet, la réflexion qui a porté sur l'expérience professionnelle des participant·e·s a montré que le pouvoir d'agir constituait une clé principale pour sortir d'une situation de pauvreté. Le pouvoir d'agir, c'est pouvoir faire ses propres choix. Toutefois, on ne peut pas faire face seul.e à un cumul durable de précarités et d'insécurités. Face à cette tension entre développer son pouvoir d'agir et être dépendant·e dans la durée de différentes institutions, il s'agit de trouver de nouvelles voies, de nouveaux modes d'interactions.

Reconnaître et valoriser les compétences, les différentes formes de contribution, renforcer l'estime de soi, « faire avec et non pour » sont des moyens de promouvoir le pouvoir d'agir individuel. Mais il est aussi nécessaire de promouvoir un pouvoir d'agir collectif, de lutter contre l'isolement qui ne permet pas la participation, d'offrir des espaces pour la rencontre et l'action en groupes de pairs de personnes touchées par la pauvreté.

Par ailleurs, il a été souligné qu'il est également important de considérer le pouvoir d'agir constructif de toutes les actrices et tous les acteurs, c'est-à-dire aussi celui des personnes qui s'engagent aux côtés des personnes en situation de pauvreté, dans et hors des institutions. Toutes les personnes engagées dans un domaine qui touche à la thématique de la pauvreté (dans la pratique et dans la science) doivent pouvoir disposer d'une liberté de parole et d'action afin d'être des acteurs et des actrices de changement et de contribuer à façonner les cadres institutionnel et politique ainsi que l'image des personnes en situation de pauvreté dans la société.

## Co-construire le changement

Partagée lors des dialogues, la méthode du Croisement des savoirs utilisée dans le projet a suscité un vif intérêt auprès des participant·e·s. Face au constat que la pauvreté persistante est une réalité trop grave et trop complexe pour qu'un acteur ou une actrice seul.e parvienne à développer de manière unilatérale des solutions qui apportent un véritable changement de fond et qui ne laissent personne de côté, la nécessité de construire ensemble le changement est clairement apparue.

Il s'agit d'associer directement les personnes ayant l'expérience de la pauvreté à toute initiative dans ce domaine et de créer des espaces de rencontres et de co-construction entre les personnes avec l'expérience de la pauvreté et d'autres acteurs et actrices. Il est important de faire ressortir la plus-value d'un travail co-construit, pour de mieux en mieux ancrer cette volonté de travailler ensemble, de « croiser les savoirs » et de partager le pouvoir à tout moment possible : pour évaluer le hier, pour accompagner l'aujourd'hui et pour construire ensemble du solide qui permet d'anticiper le demain. Cela signifie qu'il faut mettre en place les outils d'une réelle participation, en particulier ceux d'une rencontre d'égal·e à égal·e, qui permettent de mettre en valeur le savoir et les compétences des personnes ayant l'expérience de la pauvreté.

# CHAMPS D'ACTION

- **Champ d'action 1 : niveau politique et législatif**
- **Champ d'action 2 : niveau société et public**
- **Champ d'action 3 : niveau institutionnel**
- **Champ d'action 4 : niveau scientifique et formation**

Illustration 4 :  
les quatre champs d'action



Ces quatre axes représentent les principaux champs d'action dans lesquels des changements concrets doivent être apportés afin d'atteindre les objectifs mentionnés.

Les quatre tableaux suivants présentent, pour chaque champ d'action, des évolutions nécessaires ainsi que des pistes pour leur mise en œuvre, telles qu'elles ont été amenées et esquissées lors des dialogues.

Les personnes, groupes ou institutions intéressé-e-s sont invité-e-s à reprendre de telles pistes, à s'en inspirer, à les développer et à les mettre en œuvre — en se concentrant à chaque fois sur les trois axes fondamentaux mentionnés.

# Champ d'action 1: niveau politique et législatif

## SUR LE PLAN POLITIQUE

### Évolutions nécessaires

- **Élaborer des rapports réguliers sur la pauvreté** en prenant en compte toutes ses dimensions, en particulier le lien entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté.
- **Mettre fin à la discrimination pour cause de pauvreté.**
- **Mettre en place à plusieurs niveaux une représentation permanente des intérêts des personnes en situation de pauvreté.**

### Pistes pour la mise en œuvre

- Soutenir la mise en place de monitorings de la pauvreté (aux niveaux national et cantonal) avec la participation de personnes ayant l'expérience de la pauvreté, y compris leur élaboration et leur évaluation.
- Prendre en compte les résultats de la recherche participative internationale « Les Dimensions cachées de la pauvreté » menée par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford.
- S'appuyer sur l'art. 8, paragraphes 1 et 2 de la Constitution fédérale (« Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de [...] sa situation sociale [...] »).
- Stopper toute mesure de coercition sur la base de préjugés concernant la pauvreté (intergénérationnelle).
- Créer un « lobby » ou une « task force » sur la thématique de la pauvreté, en y associant les personnes qui la vivent.
- Ancrer durablement la Plateforme contre la pauvreté (Office fédéral des assurances sociales).
- Multiplier des conférences régionales et nationales sur la pauvreté.
- (...)

## SUR LE PLAN DE L'AMÉLIORATION DU CADRE LÉGISLATIF

### Évolutions nécessaires

- **Élaborer les lois** conformément aux droits humains.
- **Évaluer l'impact social de la législation** avec les personnes ayant l'expérience de la pauvreté.
- **Assurer un cadre législatif qui permette de vivre de manière digne** au niveau financier.
- **Assurer un cadre législatif qui permette une meilleure association des proches ou personnes de soutien** dans les processus de prise de décision.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Analyser et adapter le forfait pour l'entretien recommandé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale, en collaboration avec les personnes touchées par la pauvreté.
- Établir une loi-cadre sur l'aide sociale au niveau fédéral.
- Limiter l'obligation de remboursement de l'aide sociale dans toute la Suisse à des situations exceptionnelles définies par la loi.
- Mettre en place des bourses d'études suffisantes — aussi pour les adultes — qui permettent de vivre de manière digne durant les temps de formation professionnelle sans devoir recourir à l'aide sociale.
- Harmoniser les différents minima d'existence.

- Garantir un accès à des soins de qualité (y compris la continuité des soins après une hospitalisation) et à un logement digne pour toutes et tous.
- Inclure les soins dentaires dans l'assurance-maladie de base.
- Établir le droit d'être accompagné-e par une personne de soutien et l'ancrer dans les dispositions légales correspondantes.
- Soutenir la révision du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte sous l'angle d'une meilleure association des proches à tous les stades et à l'ensemble des décisions de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.
- Lancer des outils parlementaires (interpellations, postulats ou motions) pour faire évoluer le rapport entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, en mobilisant davantage le savoir d'expérience des personnes en situation de pauvreté.
- Assurer la représentation de personnes en situation de non-droits pour cause de pauvreté dans l'Institution nationale des droits de l'homme.
- Impliquer les personnes ayant l'expérience de la pauvreté dans l'évaluation prospective de l'impact juridique des lois.
- Réviser l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants et y statuer, entre autres, la possibilité d'avoir accès au dossier.
- (...)

## SUR LE PLAN DE L'APPLICATION DU CADRE LÉGISLATIF

### Évolutions nécessaires

- **Mettre en œuvre les lois** conformément aux droits humains.
- **Permettre et renforcer l'accès à la justice.**
- **Créer des instances indépendantes de médiation.**

### Pistes pour la mise en œuvre

- Créer des services d'ombudsman cantonaux, obligatoires, financés par les pouvoirs publics, avec la participation de personnes touchées par la pauvreté.
- Rédiger le cadre législatif (lois et ordonnances) et les décisions de manière à ce que les personnes en situation de pauvreté puissent les comprendre en fonction de leur propre situation.
- Développer les services de conseil juridique pour que les personnes en situation de pauvreté puissent mieux connaître leurs droits et faire valoir leurs intérêts.
- Aménager l'assistance judiciaire gratuite de manière plus généreuse.
- Mettre en œuvre de manière conséquente la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, entre autres dans l'aide sociale et la protection de l'enfant et de l'adulte.
- Promouvoir l'application des recommandations fédérales sur la protection de l'enfant et de l'adulte dans la pratique et y associer les personnes avec l'expérience de la pauvreté.
- Abolir la curatelle de portée générale dans le cadre de la protection de l'enfant et de l'adulte.
- (...)

# Champ d'action 2 : niveau société et public

## SUR LE PLAN DE LA SOCIÉTÉ

### Evolution nécessaires

- **Permettre à un large public de mieux comprendre ce que signifie vivre en situation de pauvreté** en mobilisant les savoirs d'expérience des personnes concernées.
- **Reconnaître la discrimination pour raison de pauvreté** dans la société **et y mettre fin** (Constitution fédérale art. 8, 1 et 2, voir ci-dessus).
- **Valoriser le savoir d'expérience** de la pauvreté et donner une réelle place aux contributions et compétences des personnes concernées.
- **Réhabiliter les personnes en tant que détentrices d'un savoir**, sans que d'autres s'en accaparent.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Organiser des rencontres (formelles, mais également informelles et ouvertes) entre des personnes en situation de pauvreté et différents publics.
- Mettre en œuvre, en partenariat avec des personnes concernées, des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment contre la discrimination liée à la pauvreté ou par rapport à l'aspect stigmatisant de la pauvreté et de l'aide sociale.
- Mobiliser des moyens créatifs pour favoriser des expériences qui remettent en question les croyances, attitudes et jugements de valeurs de chacun-e.
- Sensibiliser à la discrimination pour cause de pauvreté et à la nécessité de la combattre.
- Diffuser les résultats du projet «Pauvreté — Identité — Société» pour mettre en valeur le savoir et les compétences des personnes concernées par différents canaux (films, témoignages, livres pour enfant, etc.) auprès de différents publics (politique, grand public, jeunesse, etc.).
- (...)

## SUR LE PLAN DES MÉDIAS

### Evolution nécessaires

- **Transformer la manière de parler de la pauvreté (le narratif)** en insistant sur les mécanismes structurels qui la produisent et le danger de la responsabilisation individuelle.
- **Passer du témoignage individuel à un savoir collectif** sur la pauvreté.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Sensibiliser les médias à cette forme d'information sur la pauvreté (éviter d'en rester à des histoires individuelles et miser plutôt sur le savoir collectif).
- Éviter d'en rester uniquement à des statistiques en permettant une meilleure connaissance et la prise en compte des personnes que ces chiffres représentent.
- Développer un langage digne qui ne recourt pas à des « étiquettes » dévalorisant les personnes qui vivent dans la pauvreté.
- (...)

# Champ d'action 3 : niveau institutionnel

## SUR LE PLAN DES PRINCIPES DE BASE

### Évolutions nécessaires

- **Développer une meilleure connaissance de la pauvreté** au niveau des institutions et la prendre en compte de manière globale (formation, santé, logement, travail, famille).
- **Améliorer la transparence** par rapport aux pratiques, aux décisions et au suivi des dossiers.
- **Faire en sorte que l'écoute et la bienveillance priment** sur les aspects administratifs et procéduriers.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Élaborer avec les personnes vivant la pauvreté une charte éthique nationale à mettre en œuvre dans les foyers et les institutions de placement afin de renforcer les droits fondamentaux (dignité notamment).
- Prendre davantage en compte la situation actuelle et les évolutions de la personne dans toute procédure ou décision (ne pas seulement se baser sur des dossiers).
- Communiquer davantage aux personnes concernées les critères de décision et les marges de manœuvre professionnelles et institutionnelles possibles.
- Garantir l'accès au dossier et soutenir les personnes concernées dans l'exercice de ce droit.
- Garantir l'accès aux archives institutionnelles pour toute personne concernée, au-delà des 10 ans déjà prévus.
- Faire relire par la personne tout écrit la concernant et la tenir informée de toute démarche.
- (...)

## SUR LE PLAN DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

### Évolutions nécessaires

- **Inclure les personnes ayant l'expérience de la pauvreté** dans l'organisation et le fonctionnement des institutions.
- **Évaluer avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté** les pratiques des institutions et repérer les violences institutionnelles.
- **Créer des espaces de co-formation** entre professionnel-le-s et personnes avec l'expérience de la pauvreté afin d'améliorer les pratiques.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Repérer et réprimander les attitudes et comportements professionnels porteurs de violence envers les personnes concernées, en considérant les récits de violence vécue par des personnes concernées dans un cadre institutionnel.
- Reconnaître davantage, en les valorisant auprès des institutions, les savoirs, compétences et expériences des parents dont les enfants sont placé-e-s.
- Donner les moyens nécessaires aux professionnel-le-s afin de promouvoir la qualité du suivi.
- Élaborer ensemble les objectifs, programmes et outils (directives, formulaires).
- Créer des comités mixtes dans lesquels des prises de position et décisions sont réfléchies ensemble.
- Élaborer en collaboration avec les personnes touchées par la pauvreté des services de pairs soutenant d'autres ayant-droits.
- (...)

## SUR LE PLAN DES PRESTATIONS

### Evolution nécessaires

- Développer et **utiliser un langage respectueux** envers les personnes touchées par la pauvreté.
- **Faciliter l'accès aux informations et aux prestations.**
- **Appliquer le droit à être entendu-e et le droit à l'accompagnement** lors d'entretiens ou de prises de décisions.
- **Développer des services et des projets alternatifs innovants** en partenariat avec des personnes en situation de pauvreté.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Réfléchir aux formulations utilisées pour décrire les personnes concernées et leur situation en lien avec un service.
- Mentionner dans toute communication, écrite ou orale, la possibilité d'être accompagné-e par une personne de soutien de son choix.
- Prendre le temps et les dispositions pour permettre à toute personne d'être entendue (audiences, réseaux, etc.).
- Assurer à toute personne l'accès aux connaissances de base indispensables (lecture, écriture, informatique, etc.).
- Assurer aux personnes les moyens nécessaires pour exercer leurs droits et assumer leurs obligations (prendre en compte les contraintes de temps, frais de transport, garde d'enfants, etc.).
- Permettre des rencontres hors institution.
- Développer et utiliser pour toute communication un langage compréhensible par tout le monde.
- Favoriser l'émergence de groupes de pairs (soutien mutuel), y compris dans les milieux ruraux.
- Rédiger les informations et décisions dans un langage simplifié et accessible à toutes et tous.
- Réaliser des projets favorisant la participation des personnes concernées à l'amélioration des prestations qui les concernent en tant que projet-pilote ou à plus large échelle.
- Développer l'aide sociale de telle sorte qu'elle ne soit plus stigmatisante mais un droit reconnu par la société.
- Développer d'autres types de soutien et d'accompagnement (guichets d'échanges et d'informations sous forme anonyme, inconditionnelle, gratuite et sans l'ouverture d'un dossier sur la personne).
- Promouvoir des entreprises sociales (conçues avec les personnes en situation de pauvreté) comme alternative au service social.
- Mettre à disposition des lieux pour des rencontres en groupes de pairs (sans que cela se passe sous la supervision des institutions) et communiquer le savoir collectif qui en ressort.
- (...)

## SUR LE PLAN DES PERSONNES

### Evolution nécessaires

- **Renforcer et soutenir le pouvoir d'agir** (individuel, collectif et politique) **des personnes touchées par la pauvreté.**
- **Renforcer la capacité des professionnel-le-s** à être des acteurs et actrices de changement.
- **Favoriser la co-formation et les partenariats entre professionnel-le-s et personnes concernées** afin de favoriser une évolution des postures.

---

**Pistes pour la mise en œuvre**

- Favoriser les offres qui promeuvent le bien-être des personnes (santé physique et psychique).
- Identifier des moyens concrets pour valoriser (financièrement, contractuellement, symboliquement) les contributions des personnes en situation de pauvreté.
- Créer des projets pilotes qui valorisent les contributions et les savoir-faire non-reconnus des personnes en situation de pauvreté (création de nouveaux emplois, CV valorisants, etc.).
- Favoriser l'engagement socio-politique des professionnel-le-s afin de contribuer à une évolution constructive de la société.
- Organiser des rencontres entre les travailleurs sociaux, les travailleuses sociales et les ayant-droits de l'aide sociale, ceci au sein d'un collectif permettant une collaboration et des projets communs, dans un esprit de formation mutuelle.
- Initier et promouvoir des actions communes entre des personnes avec l'expérience de la pauvreté et des personnes de la pratique professionnelle.
- (...)

## Champ d'action 4 : niveau scientifique et formation

### SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

---

**Evolutions nécessaires**

- Inclure dans la durée les personnes avec l'expérience de la pauvreté **dans le fonctionnement des lieux de formation et de recherche.**

---

**Pistes pour la mise en œuvre**

- Créer des commissions représentant les intérêts des personnes concernées au sein des hautes écoles.
- Créer des groupes mixtes (personnes avec le savoir d'expérience de la pauvreté, professionnel-le-s et scientifiques) au sein des hautes écoles pour assurer le suivi de certains projets.
- (...)

### SUR LE PLAN DE LA FORMATION INITIALE

---

**Evolutions nécessaires**

- **Généraliser la formation sur la thématique de la pauvreté** en développant une approche qui tienne compte du savoir d'expérience des personnes concernées pour saisir les enjeux de la pauvreté.
- **Créer des espaces de co-formation** entre étudiant-e-s et personnes avec l'expérience de la pauvreté.

---

**Pistes pour la mise en œuvre**

- Favoriser la mobilisation de situations réelles et concrètes dans la formation, en reconnaissant la valeur du savoir d'expérience (notamment pour travailler la posture professionnelle).
- Permettre la co-construction de projets entre étudiant-e-s et personnes concernées dans le but d'expérimenter cette façon d'être ensemble en vue de la pratiquer ensuite dans le cadre professionnel.
- (...)



## SUR LE PLAN DE LA FORMATION CONTINUE

### Evolution nécessaires

- **Permettre aux personnes avec le savoir d'expérience de la pauvreté de se former** afin d'être reconnues comme intervenant-e-s dans la formation en travail social.
- **Initier des co-formations** entre professionnel-le-s et personnes avec le savoir d'expérience de la pauvreté.
- **Proposer des formations pour les institutions** qui souhaitent réfléchir à leurs pratiques de manière générale et/ou en termes d'implication des personnes concernées dans leur propre fonctionnement.
- **Former une multiplicité d'acteurs et d'actrices** à la méthodologie du Croisement de savoirs afin de la diffuser.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Créer des partenariats entre hautes écoles et associations qui travaillent dans le sens du Croisement des savoirs.
- Valoriser les apports des personnes concernées sous différentes formes (salaire, indemnisation, attestations, diplômes, etc.).
- (...)

## SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE ET DES PRESTATIONS À DES TIERS

### Evolution nécessaires

- **Mettre en évidence et diffuser les similarités des résultats entre différents projets de recherche** afin d'en tirer des recommandations communes.
- **Inviter les hautes écoles à visibiliser la pauvreté** dans la société en mobilisant un savoir croisé.
- **Valoriser la recherche participative qui implique des personnes touchées par la pauvreté** auprès de diverses instances (financeurs et institutions partenaires).
- **Faire reconnaître la méthodologie du Croisement des savoirs** comme épistémologie scientifique.

### Pistes pour la mise en œuvre

- Tirer des recommandations communes autour du thème « assistance et coercition » entre le projet « Pauvreté — Identité — Société » et ceux du PNR 76.
- Développer et organiser des tables rondes et des ateliers en lien avec ces éléments communs.
- Lancer de nouveaux projets en Croisement des savoirs sur la base des résultats du projet « Pauvreté — Identité — Société » dans le but de favoriser de meilleures pratiques aux niveaux professionnel et institutionnel.
- Initier des recherches sur le lien entre pauvreté et placements extra-familiaux.
- (...)

# PERSPECTIVES

Le colloque du 9 mai 2023 « La pauvreté — une boucle sans fin : quelle responsabilité pour notre société ? », introduit par la Conseillère fédérale en charge du Département de justice et police Elisabeth Baume-Schneider, est une boussole au cœur de notre pays, au cœur de sa politique, de ses institutions, de notre manière de comprendre et de bâtir son histoire.

Cette nouvelle boussole a pris forme dans la reconnaissance du potentiel des personnes vivant la pauvreté qui, dans des projets à hauteur de leurs ambitions, deviennent de véritables partenaires et actrices d'un savoir unique dont le pays a besoin pour relever les grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Il en a été ainsi de ce projet de recherche « Pauvreté — Identité — Société », mené durant plus de trois ans en Croisement des savoirs, qui démontre qu'un véritable travail commun incluant les personnes qui vivent dans la

pauvreté est possible et engendre de nouvelles perspectives. Qu'il est possible de se rencontrer, de déconstruire des préjugés mutuels, de reconstruire la confiance, de sortir de l'entre-soi, de ses zones de confort, afin que chacun et chacune trouve sa place et soit reconnu-e libre d'apporter sa contribution.

Le présent document « Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue » est une boussole pour développer au sein de notre pays de nouveaux espaces libérés des rapports de pouvoir et de dépendance et réunissant les conditions nécessaires pour élaborer, dans la durée et conjointement, de nouveaux savoirs, de nouvelles pratiques au bénéfice de toutes et de tous.

Les dialogues autour des enseignements de cette recherche ont permis de préciser les changements qu'il est nécessaire d'initier et de soutenir. Plus encore, ces dialogues ont mis en évidence combien de tels espaces sont possibles, voire indispensables, et aujourd'hui attendus. Des espaces qui permettront de sortir d'une méconnaissance réciproque, d'élaborer de nouveaux savoirs et de se soutenir dans la prise de responsabilités personnelles et collectives pour que la pauvreté ne soit plus une boucle sans fin.

---

*« On nous a posé la question de la prévention. Ce projet en lui-même est une prévention. Le pays a tout intérêt à le considérer comme un pare-feu pour anticiper la recrudescence de diverses formes de pauvreté, prévenir de nouvelles crises. C'est le temps de construire de véritables réponses. »*

Savoir expérience de la pauvreté

---

*« Si nous n'établissons pas avec [les plus pauvres] des liens nouveaux qui leur permettent de croire en nous, en notre amitié et notre solidarité, la démocratie ne progressera pas. [Ils] doivent se convaincre que la société a besoin d'eux pour être plus humaine et plus fraternelle : c'est pourquoi nous devons les rejoindre et lutter pour qu'[ils] puissent assumer leur rôle de révélateurs de la justice. »*

Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde  
(extrait de conférences en Suisse, 1981)



# ANNEXES

# PARTICIPANT·E·S AU PROJET

## Participant·e·s aux Ateliers de Croisement des savoirs

**Jenny ABBES.** Université populaire Quart Monde Genève.

**Andrea ABRAHAM.** Chargée de cours et chercheuse à la Haute école spécialisée en travail social BFH, Berne. Spécialisée dans le thème de la protection de l'enfant / du bien-être de l'enfant / du bien-être de la famille. Direction de projet PNR76 « De génération en génération : narration familiale dans le contexte de l'assistance et de la coercition ».

**Brigitt AEPPLI.** Psychologue / éducatrice sociale dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, Winterthour.

**Eveline ALTHAUS.** Anthropologue sociale et culturelle au ETH Wohnforum — ETH CASE, Zurich.

**Thea BÄCHLER.** Collaboratrice scientifique à l'Université de Fribourg. Projet de recherche sur « Die verfassungs- und völkerrechtlichen Vorgaben der Sozial- und Nothilfe ».

**Olivier BAUD.** Travailleur social. Ancien secrétaire général de la Fondation Officielle de la Jeunesse FOJ, Genève.

**Laetitia BERNARD.** Travailleuse sociale au Centre de consultation pour enfants, adolescent·e·s, hommes, victimes de la circulation et victimes de mesures de coercition (LAVI), Fribourg.

**Tobias BOCKSTALLER.** Travailleur social. Responsable des bases professionnelles AvenirSocial.

**Anne-Claire BRAND.** Enseignante de formation. Membre de la Coordination nationale ATD Quart Monde Suisse.

**Pascale BYRNE-SUTTON.** Docteure en droit, médiatrice indépendante, ex-directrice générale de l'Office de la jeunesse à Genève.

**Cristiana CAVALERI.** Association « Lire et Écrire », Responsable du Programme des ambassadeurs en compétences de base, Fribourg.

**Markus CHRISTEN.** Association Surprise, Université populaire Quart Monde Bâle.

**Pascal COULLERY.** Enseignant et chercheur à la Haute école spécialisée de travail social BFH, Berne. Spécialisé en droit social et sécurité sociale.

**Matthias DRILLING.** Chargé de cours à la Haute école spécialisée de travail social FHNW, Bâle/Muttenz. Institut de planification sociale, de changement organisationnel et de développement urbain. Spécialisé dans la pauvreté et le sans-abrisme.

**Max ELMIGER.** Ancien directeur de Caritas Zurich.

**Valérie FALLOT.** Directrice de structures de la petite enfance, Genève.

**Gabriela FELDHAUS.** Université populaire Quart Monde Rorschach.

**Cristina FERREIRA.** Sociologue et professeure à la Haute Ecole de santé HESAV, Lausanne. Direction de projet PNR76 « Expertiser la transgression et la souffrance. Savoir et pouvoir de la psychiatrie légale ».

**Jeannette FISCHER.** Psychanalyste, autrice. Spécialisée dans les effets des mesures de coercition à des fins d'assistance, Zurich.

**Bernadette FREITAG.** Université populaire Quart Monde Bâle.

**Markus FURRER.** Professeur d'histoire et de didactique de l'histoire à la Haute école pédagogique PHLU, Lucerne. Direction du projet PNR76 « Parcours de vie d'adolescents placés hors de leur famille ».

**Elisabeth GILLARD.** Université populaire Quart Monde Fribourg, membre de la Coordination nationale ATD Quart Monde Suisse.

**Kiliann GRANDJEAN.** Université populaire Quart Monde jeunes, Vaud.

**Myriam GRÜTTER.** Juge à la Cour suprême de Berne.

**Sophie GUERRY.** Psychologue et professeure à la Haute école de travail social HETS — Fribourg. Spécialisée en participation des publics du travail social (notamment en situation de pauvreté).

**Maria-Theresia HAJNAL.** Groupe Verkehrt, Université populaire Quart Monde Berne.

**Virginia HAUPTLIN.** Treffpunkt Vogelsang, Université populaire Quart Monde Winterthour.

**Gisela HAUSS.** Professeure et chercheuse à la Haute école de Travail Social FHNW, Olten. Direction de projet PNR76 « Laboratoires de professionnalisation ? Les organismes et la coordination du secteur social en Suisse ».

**Caroline HENCHOZ.** Sociologue et professeure à la Haute école de Travail Social et de la santé Lausanne HETSL, Lausanne. Spécialisée dans l'analyse des risques et problèmes sociaux rattachés à l'économie.

**Claudia KESSLER.** Docteure en médecine, MPH, Bâle. Spécialiste en prévention et santé publique.

**Erika KNEUBÜHL.** Assistante sociale, responsable du secteur Bien-être de l'enfant et famille dans un service social du canton de Berne.

**Anastasia LERESCHE.** Association des Familles du Quart Monde de l'Ouest Lausannois, Université populaire Quart Monde jeunes.

**Raphaël MARLÉTAZ.** Chercheur à l'Université UNIL, Lausanne. Centre de droit comparé, européen et international (CDCEI).

**Jean-Luc MARTROU.** Ingénieur agronome. Interlocuteur d'ATD Quart Monde auprès de l'Office fédéral de la justice pour le projet « Pauvreté — Identité — Société ».

**Carole MAUBERT.** Enseignante / psychologue dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, Vaud.

**Alain MEYLAN.** Partenariat avec l'association Bistrot d'Échange, Université populaire Quart Monde Yverdon.

**Elisabeth MOROGE.** Café Solidarités, Université populaire Quart Monde Bulle.

**Sophie NEUHAUS.** Déléguée à la jeunesse du Canton de Neuchâtel.

**Lorraine ODIER.** Sociologue de formation. Chercheuse senior à l'Observatoire latin de l'enfance et la jeunesse.

**Annelise OESCHGER.** Avocate de formation. Coordinatrice Conférence OING's au Conseil de l'Europe, ATD Quart Monde Suisse.

**Laurence PILET.** Café Solidarités, Université populaire Quart Monde Bulle.

**Laurence POGET.** Doyenne à l'École Sgipa (pour adolescent-e-s présentant des troubles de l'apprentissage, du comportement et des déficiences intellectuelles), Genève.

**Caroline REYNAUD.** Sociologue et professeure à la Haute école de travail social HETS — Fribourg. Spécialisée en participation des publics du travail social (notamment en situation de pauvreté).

**Marianne ROSSEL.** Groupe Verkehrt, Université populaire Quart Monde Berne.

**Andréa SAFFORE.** Université populaire Quart Monde Fribourg et Recherche internationale d'ATD Quart Monde « Chantier famille ».

**Sonja SCHENK.** Université populaire Quart Monde Bâle.

**Christian VUKASOVIC.** Travail social, politique et animation « Tu stimmst tel que tu es », Bienne, Université populaire Quart Monde Berne.

**Mirjam ZBINDEN.** Responsable de projet à la Plateforme nationale contre la pauvreté à l'Office fédéral des assurances sociales. Domaine Âge, générations et société.

**Michael ZEIER.** Animation socioculturelle. Membre de la Coordination nationale ATD Quart Monde Suisse. Coordinateur du projet « Pauvreté — Identité — Société ».

## Équipe de suivi

Markus CHRISTEN  
Markus FURRER  
Élisabeth GILLARD  
Myriam GRÜTTER  
Sophie GUERRY  
Maria-Theresia HAJNAL  
Alain MEYLAN  
Carole MAUBERT  
Caroline REYNAUD

## Groupe de pilotage

Anne-Claire BRAND  
Markus FURRER  
Jean-Luc MARTROU  
Annelise OESCHGER  
Michael ZEIER

## Soutien méthodologique

Pascale BUDIN et Marianne DE LAAT  
de l'équipe du Croisement des savoirs du  
Mouvement international ATD Quart Monde

## Interprétation

Marie-Rose BLUNSCHI  
Marina STOFFEL  
Adrian TANNER  
Oleksandra VALTCHUK

## Soutien audio-visuel

Simeon BRAND  
Timothé CHÉTELAT  
Béatrice GEX CALOZ  
Peter SCHÄPPI

## Soutien à l'animation et au secrétariat

Sefanie ARPAGAUS  
Florent BAMBARA  
Eugen BRAND  
Pascale BYRNE-SUTTON  
Agnès DUMAS  
Barbara ELSASSER  
Claude HODEL  
Aurélia ISOZ  
Camille JACOT  
Joana JAQUEMET  
Lisa KESSELRING  
Paul KING  
Cathy LOW  
Hélène MADIES  
Véronique MARTROU  
Caroline PETITAT  
Audrey POUILLON  
Perry PROELLOCHS  
Marylise ROY  
Oleksandra VALTCHUK  
Konrad WEBERLING  
Daphné WEISS  
Edith WEISSHAR

## Tout.e.s les participant.e.s aux Universités populaires Quart Monde nationales et aux groupes locaux

à Aigle, Bâle, Berne, Bulle, Fribourg, Genève,  
La Chaux-de-Fonds, Renens, Rorschach,  
Winterthour et Yverdon.

# ANNOTATIONS SUR LA MÉTHODE

<sup>1</sup> ATD Quart Monde. *Réussir la participation de tous*, 2022. URL : [www.atd-quartmonde.org/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous](http://www.atd-quartmonde.org/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous) (23.02.2023)

<sup>2</sup> Exemples :

Tardieu, Geneviève Defraigne. *Co-construire des savoirs avec des personnes en situation de pauvreté*, 2012. URL : <https://recherche-action.ch/debats/PublishingImages/Pages/co-construction%20des%20savoirs/Article%20Defraigne%20Tardieu.pdf> (23.02.2023)

ATD Quart Monde France. *Les Universités populaires Quart Monde*, 2022. URL : <https://www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/action-pour-lacces-a-la-parole/les-universites-populaires-quart-monde/> (23.02.2023)

<sup>3</sup> Charte du Croisement des savoirs ATD Quart Monde :

*Charte du Croisement des savoirs ATD Quart Monde*, URL : <https://atd.ch/de/unsere-aktionen/co-weiterbildung/wissenswerkstatt/> (06.07.2023)

Dijon, Xavier. *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, 1999. URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-1999-2-page-209.htm> (23.02.2023) ;

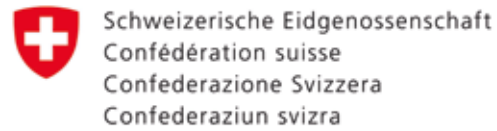
Brun, Patrick. *Croisement des savoirs et pouvoir des acteurs. L'expérience d'ATD Quart Monde*, 2004. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2002-4-page-55.htm> (23.02.2023) ;

*Y aller par 4 chemins. La démarche de croisement des savoirs : cinq étapes clés*, 2015. URL : [www.yallerparquatrechemins.fr/participation-entend-moins-2/2015/11/10](http://www.yallerparquatrechemins.fr/participation-entend-moins-2/2015/11/10) (23.02.2023)

<sup>4</sup> ATD Quart Monde ; Oxford University. *Les dimensions cachées de la pauvreté*, 2019. URL : <https://atd.ch/publications/les-dimensions-cachees-de-la-pauvrete/> (23.02.2023)



# CO-FINANCEURS DU PROJET



Ce document est le résultat d'un projet national de recherche réalisé par des co-chercheurs du projet, dont les noms se trouvent en Annexe.

La responsabilité de la version finale incombe au Groupe de pilotage, soutenu par les membres de l'Équipe du suivi du projet, lesquels sont mentionnés en Annexe.

Veillez citer ce document ainsi :  
ATD Quart Monde Suisse (2023). *Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue.*

Ce rapport est paru simultanément en allemand sous le titre : *Beziehungen zwischen Institutionen, der Gesellschaft und Menschen in Armut in der Schweiz: Eine Gewalterfahrung, die weitergeht.*

Ce rapport est également disponible sur le site Internet du Mouvement ATD Quart Monde Suisse : [www.atd.ch](http://www.atd.ch).

© Mouvement ATD Quart Monde Suisse  
Agir tous pour la dignité

Mise en page et conception graphique :  
Laure SIMEON, collectif insolite

Imprimé à Fribourg,  
Avril 2023





---

Cérémonie de commémoration pour les anciens enfants placés de force et les autres victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

---

Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté, Postulat 19.3954 de la CSEC-E

---

Encouragement d'un projet d'entraide au sens de l'art. 17, let b LMCFA

---

Remise du « Prix sozialinfo.ch » pour des modèles de collaboration innovants dans le domaine social

---

Colloque de présentation du rapport final du projet de recherche « Pauvreté — Identité — Société »

---



---

**EXTRAIT DU DISCOURS DE SIMONETTA SOMMARUGA, CONSEILLÈRE FÉDÉRALE ET MINISTRE DE LA JUSTICE, 11 AVRIL 2013**

« Tout cela est arrivé, et rien de cela ne doit jamais plus se produire. (...) Une société qui ne se confronte pas aux épisodes désagréables de son histoire court cependant le risque de répéter les mêmes erreurs — aujourd'hui ou demain. La maturité d'une société se mesure au regard qu'elle est capable de porter sur son passé. Voilà pourquoi cette journée doit aussi être l'occasion de réaffirmer notre volonté de regarder les choses en face, de ne pas refouler les pans les moins reluisants de notre histoire, de ne pas oublier. (...) J'aimerais néanmoins aussi souligner très clairement que cette journée de commémoration n'est pas une fin, mais le début d'un travail approfondi sur un chapitre sombre de l'histoire sociale suisse. »

---

---

**EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL, 6 AVRIL 2022**

« L'implication des personnes touchées par la pauvreté dans la formulation et la mise en œuvre de la politique est une thématique qui occupe plusieurs services fédéraux. (...) Les projets qui concernent spécifiquement l'implication des personnes menacées et touchées par la pauvreté se concentrent cependant, au niveau fédéral, essentiellement sur la Plateforme nationale contre la pauvreté. Le projet 'Pauvreté — Identité — Société' soutenu depuis 2019 par l'Office fédéral de la justice (OFJ), (...) constitue une exception. »

---

---

**EXTRAIT DE LA LETTRE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE, 14 NOVEMBRE 2018**

« Le projet convainc dans l'ensemble par son grand pouvoir d'innovation ; il est, à notre connaissance, le premier du genre en Suisse. A travers les diverses initiatives ayant le même but d'échange d'informations, ce projet semble unique dans son exécution. »

---

---

**EXTRAIT DU DISCOURS D'IRIS LENARDIC, MEMBRE DU JURY DU « PRIX SOZIALINFO.CH », 25 OCTOBRE 2022**

« Les personnes en situation de pauvreté deviennent des co-chercheurs à égalité avec les chercheurs du monde scientifique et de la pratique professionnelle. Ensemble, ils apprennent et documentent les causes de la souffrance et où se trouvent les pistes de changement. Voilà, chères personnes présentes, les conditions d'une véritable démocratie. Le jury en est convaincu : ce projet a le potentiel d'un game-changer ! »

---

---

**EXTRAIT DU DISCOURS D'ELISABETH BAUME-SCHNEIDER, CONSEILLÈRE FÉDÉRALE ET MINISTRE DE LA JUSTICE, 9 MAI 2023, BERNE**

« Ce rapport est un métissage de savoirs qui se sont longtemps ignorés, parfois même rejetés, et qui sont aujourd'hui rassemblés. C'est à ma connaissance, à cette échelle, une première. »

---

**Mouvement  
ATD Quart Monde Suisse  
Agir Tous pour la Dignité**

Crausa 3 | 1733 Treyvaux  
IBAN : CH64 0900 0000 1700 0546 2  
www.atd.ch